Analyse de la direction

16 Activités de base

17 Gouvernance organisationelle

20 Engagement du CRDI envers la transparence et la reddition de comptes

21 Capacité à produire des résultats

24 Gestion du risque

26 Résultats et aperçu

Une technicienne de laboratoire, travaillant dans une enceinte de sécurité biologique, prépare des échantillons prélevés sur des patients présentant des symptômes de la COVID-19 en vue d'un test de diagnostic à l'Institut de recherche en santé, de surveillance épidémiologique et de formation (IRESSEF). Il s'agit du deuxième laboratoire, après l'Institut Pasteur, autorisé à effectuer des tests de diagnostic de la COVID-19 au Sénégal.

SYLVAIN CHERKAOUI/PANOS

L'analyse de la direction qui suit est un compte rendu des résultats financiers et des changements opérationnels survenus au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021.

Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers figurant aux pages 34 à 56, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière. À moins d'indication contraire, toutes les sommes sont exprimées en dollars canadiens.

Lors de la préparation de l'analyse de la direction, la direction a été guidée par le concept de l'importance relative. Un renseignement est considéré comme important s'il est probable que son omission ou son inexactitude influerait sur la compréhension du lecteur.

Tout au long de l'exercice 2020-2021, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a mené toutes ses activités de manière virtuelle en raison de la pandémie de COVID-19. L'information concernant les répercussions de la pandémie sur les activités, les risques et les résultats financiers du Centre se reflète tout au long de l'analyse de la direction et dans les notes afférentes aux états financiers.

Toutes les activités de l'année écoulée ont été guidées par la nouvelle Stratégie 2030 du CRDI, un programme audacieux et ambitieux qui atteste de l'engagement du Centre pour soutenir des sociétés plus durables et inclusives dans les pays en développement. Pour ce faire, le CRDI :

- investit dans la recherche et l'innovation de haute qualité,
- partage les connaissances pour orienter les actions aux échelles locale et mondiale, et
- mobilise des alliances mondiales porteuses d'impact.

Activités de base

En tant que société d'État s'inscrivant dans l'action du Canada en matière d'affaires mondiales et de développement, le CRDI investit dans des recherches de haute qualité dans les pays en développement, partage les connaissances avec les chercheurs et les décideurs afin d'en accroître l'adoption et l'utilisation, et mobilise des alliances mondiales pour bâtir un monde plus durable et inclusif.

Les travaux du Centre sont régis par la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* (1970) qui énonce que le Centre de recherches pour le développement international a pour mission « de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en œuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions ».

Dans l'exercice de son mandat, le Centre :

- fournit un soutien financier aux chercheurs des pays en développement pour relever les défis du développement national et contribuer à des solutions mondiales de plus grande envergure;
- facilite l'adoption et l'utilisation des résultats de la recherche, et encourage le dialogue et l'apprentissage entre les chercheurs, les décideurs et les acteurs du secteur privé;
- synthétise et met en commun les résultats de ses investissements dans la recherche afin d'éclairer des programmes locaux, régionaux et mondiaux;
- mobilise et réunit des organismes de recherche et des partenaires financiers tout au long du processus d'innovation, et collabore avec ces organismes et ces partenaires.

Le CRDI reçoit des fonds du gouvernement du Canada par le biais d'un crédit parlementaire pour remplir son mandat. Ces fonds, combinés aux contributions de bailleurs de fonds, permettent au Centre de réaliser sa mission et ses objectifs.

Le CRDI reconnaît que la collaboration et les réseaux sont essentiels au développement et à ses retombées. Il contribue également à de grandes initiatives du gouvernement du Canada et concourt aux priorités du Canada en matière d'aide internationale. Le CRDI collabore étroitement avec Affaires mondiales Canada et régulièrement aussi avec FinDev Canada (la filiale de financement du développement d'Exportation et développement Canada) ainsi qu'avec les conseils subventionnaires de recherche canadiens, c'est-à-dire le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada.

Au 31 mars 2021, le CRDI avait 30 accords de contribution avec 16 bailleurs de fonds actifs différents. La valeur des contributions des bailleurs de fonds s'élevait à 322 millions de dollars.

L'approche du CRDI en matière de partenariat est fondée sur la collaboration avec un grand nombre d'organisations, y compris des organismes gouvernementaux, des conseils subventionnaires, le secteur privé et des fondations philanthropiques. Cette approche vise à mobiliser les alliances qui augmentent les contributions du CRDI à la recherche au service du développement, approfondissent et élargissent la portée des résultats de recherche, augmentent les ressources financières destinées aux établissements de recherche, et favorisent le déploiement à grande échelle des innovations pour répondre aux besoins des pays en développement.

Pour les subventions actives aux bénéficiaires, au 31 mars 2021, le montant moyen des subventions est de 562 760 $ pour une durée moyenne de 36 mois.

Le CRDI sélectionne ses bénéficiaires au moyen d'un processus rigoureux. Les propositions sont évaluées par des experts en fonction de leurs mérites scientifiques, des facteurs de risque, de leur influence sur le développement et des capacités des chercheurs et institutions. Les projets complexes mettent souvent à contribution plusieurs bénéficiaires de subventions, et chacun d'entre eux doit signer un accord de subvention qui contient les modalités de l'entente de financement.

Comme le prévoit la *Loi sur le CRDI*, les fonctions de conseil et de courtage du savoir sont au cœur même des activités du Centre et de son rendement opérationnel. Les fonctions de courtage du savoir appuient également le renforcement des capacités de recherche des

bénéficiaires de subventions de recherche du CRDI. Cette composante des activités du CRDI constitue un apport utile aux bénéficiaires et nous distingue des autres organismes de financement de l'aide au développement. Le CRDI considère qu'il est préférable d'appuyer le renforcement des capacités en matière de recherche à l'échelle locale, dans la mesure du possible. Le CRDI dirige cinq bureaux régionaux situés dans des pays en développement (voir la page 3) où nos employés collaborent avec les établissements de recherche afin de faire progresser les initiatives.

Gouvernance organisationnelle

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS

Responsabilités

Le Conseil des gouverneurs est responsable de la gérance du Centre : il en détermine l'orientation stratégique et supervise ses activités. Le Conseil agit conformément à la *Loi sur le CRDI,* au *Règlement général du CRDI* et aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance. La charte du Conseil définit ses rôles et responsabilités, sa composition et son organisation.

Parmi les principales responsabilités qui lui incombent, le Conseil des gouverneurs du CRDI doit :

- assurer la direction de l'orientation stratégique du Centre;
- approuver le plan stratégique du Centre et surveiller le rendement opérationnel en le comparant au plan approuvé;
- examiner et approuver les priorités, plans et budgets annuels du Centre, ainsi que ses rapports annuels;
- évaluer les risques associés aux activités du Centre et mettre en place des mécanismes de gestion des risques;
- assurer l'intégrité des contrôles internes du Centre et des systèmes de gestion de l'information;
- surveiller le rendement du premier dirigeant et des dirigeants nommés par le Conseil et recevoir régulièrement des rapports sur l'état des plans de relève des cadres supérieurs du Centre;
- évaluer le rendement du Conseil par rapport à ses responsabilités.

Principes de gouvernance

Le Conseil des gouverneurs examine et améliore en permanence ses pratiques de gouvernance afin d'atteindre des normes plus élevées. Les principes suivants guident les activités du Conseil et assurent une bonne gouvernance d'entreprise :

- s'efforcer de parvenir à un consensus dans la prise de décision tout en encourageant la diversité des points de vue et des perspectives;
- s'assurer de prendre des décisions éclairées et de faire preuve de discernement en assurant le leadership des orientations stratégiques du Centre, la protection de ses ressources et le suivi de son rendement;
- croire en une culture d'idées, de questionnements, de remises en cause et d'apprentissage continu;
- veiller à préciser les rôles et les responsabilités tant individuels que collectifs;
- faire preuve de transparence dans les rapports présentés et dans les réponses faites aux demandes d'information émanant du gouvernement du Canada et de la population;
- favoriser des communications ouvertes et franches entre les employés, la direction et le Conseil des gouverneurs;
- valoriser l'innovation, l'expérimentation et le changement comme moyens de s'améliorer constamment;
- voir dans l'évaluation un outil d'apprentissage et de reddition de comptes, et utiliser cet outil.

Principes régissant la responsabilisation

Le Conseil des gouverneurs assure la promotion, le maintien et le respect des normes les plus élevées qui soient sur le plan du comportement éthique et de la transparence. Les normes de conduite des gouverneurs dans l'exercice de leurs responsabilités et de leurs fonctions sont définies dans le *Code de conduite du Conseil du CRDI*, dont ils prennent acte par écrit chaque année. Conformément aux *Lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts* du Conseil du CRDI, ils doivent déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de chaque réunion.

Le CRDI doit rendre des comptes au Parlement et aux Canadiens. Au nom du Centre, le président du Conseil rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre du Développement international. Le rapport annuel, qui comprend le rapport de gestion et les états financiers vérifiés, est déposé au Parlement par le ministre du Développement international.

Expertise du Conseil

Les membres du Conseil doivent posséder conjointement les compétences et l'expérience appropriées pour prodiguer des conseils réfléchis et judicieux sur un large éventail d'enjeux liés à la mission du Centre. La *Loi sur le CRDI* prévoit qu'au moins huit gouverneurs doivent avoir de l'expérience dans le domaine du développement international ou de l'expérience ou une formation dans celui des sciences naturelles, des sciences sociales ou de la technologie. En plus de ces exigences, un cadre de compétences exhaustif fournit au Conseil des renseignements continus sur les compétences collectives du Conseil, et sur les compétences dont il pourrait avoir besoin. Les compétences et qualités des membres du Conseil sont évaluées périodiquement afin de veiller à ce que le Conseil s'acquitte bien de ses tâches.

Compte tenu de son souci d'excellence, l'apprentissage continu et l'amélioration constante sont primordiaux au Centre. Les gouverneurs assistent périodiquement à des séances d'orientation et d'éducation pour accroître leur connaissance des activités du Centre, relever les défis et les occasions émergents dans le milieu de la recherche pour le développement et examiner les enjeux de la gouvernance. De plus, le Conseil évalue son rendement chaque année afin d'évaluer son efficacité et d'améliorer son fonctionnement. Les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur le rendement du Conseil et de ses comités, ainsi que sur leur propre rendement.

Composition

La composition du Conseil des gouverneurs du Centre est établie et appuyée par le Parlement canadien. Le Centre est dirigé par un Conseil des gouverneurs formé d'un maximum de 14 membres, y compris le président du Conseil et le président.

La *Loi sur le CRDI* prévoit qu'une majorité de gouverneurs doivent être citoyens canadiens. Le président du Conseil et le président du Centre sont nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat d'au plus cinq ans. Les autres gouverneurs sont nommés pour des mandats d'au plus quatre ans. La Loi prévoit par ailleurs que le mandat des gouverneurs peut être reconduit.

Les gouverneurs sont nommés par le gouverneur en conseil à la suite d'un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite.

Le Conseil des gouverneurs du CRDI

(en date du 31 mars 2021)

MARGARET BIGGS
Présidente du Conseil
Ottawa (Ontario)

CHANDRA MADRAMOOTOO
Vice-président du Conseil
Montréal (Québec)

JEAN LEBEL
Président
Ottawa (Ontario)

AKWASI AIDOO
Gastonia, Caroline du Nord, États-Unis

ALEX AWITI
Nairobi, Kenya

MARY ANNE CHAMBERS
Thornhill (Ontario)

SOPHIE D'AMOURS
Québec (Québec)

SHAINOOR KHOJA
Vancouver (Colombie-Britannique) et Dubaï, Émirats arabes unis

PURNIMA MANE
San Mateo, Californie, États-Unis

JOHN McARTHUR
Vancouver (Colombie-Britannique) et Washington, DC, États-Unis

GILLES RIVARD
Mont-Tremblant (Québec)

STEPHEN TOOPE
Cambridge, Royaume-Uni

BARBARA TRENHOLM
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil a tenu trois réunions en 2020-2021.

Le Conseil mène ses activités par l'intermédiaire de comités permanents. Chaque comité a son propre mandat et sert à examiner des questions qui nécessitent une expertise précise. Cette structure assure la prestation de conseils précis à l'assemblée plénière du Conseil sur des points de décisions concernant les domaines de compétence particuliers de chaque comité.

En date du 31 mars 2021, les quatre comités du Conseil du CRDI sont les suivants :

Le **Comité exécutif (gouvernance et nominations)**, qui s'est réuni à sept reprises en 2020-2021, agit au nom du Conseil entre les réunions ordinaires du Conseil sur des questions urgentes, s'assure que le Conseil suit une approche judicieuse en matière de gouvernance en faisant le suivi du fonctionnement du Conseil et en mettant en application de bonnes pratiques de gouvernance organisationnelle, et supervise la composition des comités.

Membres : Margaret Biggs (présidente du Comité), Mary Anne Chambers, Jean Lebel, Chandra Madramootoo, Purnima Mane, Gilles Rivard et Barbara Trenholm.

Le **Comité des finances et de l'audit**, qui s'est réuni à dix reprises en 2020-2021, assure la surveillance des fonctions des finances et de l'audit au CRDI, passe en revue et recommande à l'assemblée plénière du Conseil le budget annuel, l'analyse de la direction et les états financiers vérifiés, et fournit des conseils sur les systèmes et les pratiques du Centre en matière de gestion du risque et de contrôle, et sur les normes en matière d'intégrité et de comportement.

Membres : Barbara Trenholm (présidente du Comité), Akwasi Aidoo, Mary Anne Chambers, Shainoor Khoja et Gilles Rivard.

Margaret Biggs, à titre de présidente du Conseil, et Chandra Madramootoo, à titre de vice-président du Conseil, sont membres d'office.

Le **Comité de la stratégie, du rendement des programmes et de l'apprentissage**, qui s'est réuni à cinq reprises en 2020-2021, aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités continues en matière de définition des priorités stratégiques, de planification annuelle et de suivi du rendement.

Membres : Purnima Mane (présidente du Comité), John McArthur, Alex Awiti, Sophie D'Amours, Shainoor Khoja, Jean Lebel et Stephen Toope.

Margaret Biggs, à titre de présidente du Conseil, et Chandra Madramootoo, à titre de vice-président du Conseil, sont membres d'office.

Le **Comité des ressources humaines**, qui s'est réuni à trois reprises en 2020-2021, aide le Conseil des gouverneurs à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne l'application de politiques et de pratiques saines en matière de ressources humaines qui appuient la mission et le mandat du CRDI. Le comité examine et conseille le conseil d'administration sur l'évaluation annuelle du rendement et les objectifs du président.

CRDI / SVEN TORFINN

Le Dr Kizito Kwena, de l'Organisation de recherche agricole et animalière du Kenya (KALRO), et ses homologues du ministère de l'Agriculture lors d'une réunion avec des agriculteurs locaux dans un bâtiment religieux au cours de laquelle ils ont discuté des changements climatiques et des modèles de prévisions météorologiques pour la région, ainsi que des méthodes innovantes de stockage des récoltes de maïs et de l'utilisation des pesticides. Les participants ont analysé les prévisions météorologiques émises par le Service de météorologie du Kenya.

Membres : Gilles Rivard (président du Comité), Mary Anne Chambers, Akwasi Aidoo, Jean Lebel et John McArthur.

John McArthur est devenu membre du Comité à compter du 1er septembre 2020.

Margaret Biggs, à titre de présidente du Conseil, et Chandra Madramootoo, à titre de vice-président du Conseil, sont membres d'office.

Rémunération

La rémunération des membres du Conseil est fixée conformément aux *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État.*

- Fourchette de l'indemnité journalière versée aux gouverneurs – de 360 $ à 420 $
- Fourchette des honoraires annuels des présidents de comité – de 4 600 $ à 5 400 $
- Fourchette des honoraires annuels du président du Conseil – de 9 200 $ à 10 800 $

Cadres du Centre (en date du 31 mars 2021)

JEAN LEBEL, président

JULIE SHOULDICE, vice-présidente, Stratégie, régions et politiques

DOMINIQUE CHARRON, vice-présidente, Programmes et partenariats

GENEVIÈVE LEGUERRIER, vice-présidente, Ressources, et chef de la direction financière

Directeurs régionaux (en date du 31 mars 2021)

ANINDYA CHATTERJEE
Bureau régional de l'Asie

JULIE CROWLEY
Bureau régional d'Afrique centrale et de l'Ouest

FEDERICO BURONE
Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes

BARBARA SHENSTONE
Bureau régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

KATHRYN TOURÉ
Bureau régional de l'Afrique orientale et australe

Engagement du CRDI envers la transparence et la reddition de comptes

Le CRDI doit rendre compte au Parlement et à tous les Canadiens de son utilisation des ressources publiques.

Le CRDI est un organisme qui s'emploie à la transparence en fournissant des renseignements sur son site Web, dans ses publications, dans ses rapports au Parlement et mène des programmes de sensibilisation du public. En tant qu'organisation de recherche, le CRDI maintient la transparence avec ses chercheurs et la population en rendant publics les résultats de ses projets, études, articles et autres documents.

Voici quelques-unes des mesures qui aident le Centre à respecter les normes de reddition de comptes et de transparence du gouvernement du Canada.

Gouvernement
- Comparutions en commission parlementaire (sur demande)
- Contrôle proactif des bénéficiaires de subventions afin qu'ils respectent les mesures législatives du Canada en matière de sanctions commerciales et économiques et relatives aux terroristes et groupes terroristes

Public
- Plan stratégique
- Assemblée publique annuelle
- Déclaration des frais de voyage et d'accueil des cadres supérieurs et des gouverneurs
- La bibliothèque numérique du CRDI, notamment :
  - Accès libre à l'information sur les projets de recherche financés par le CRDI
  - Évaluations de la programmation du CRDI
- Livres gratuits publiés ou copubliés par le CRDI

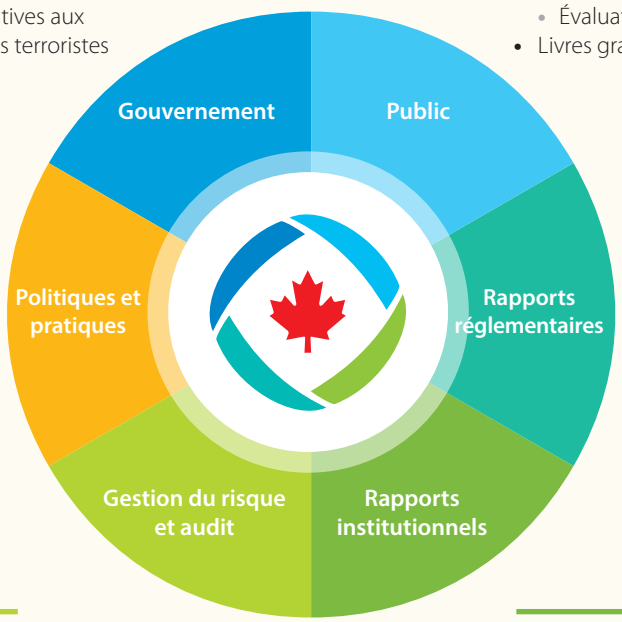

Politiques et pratiques
- Déclaration en matière d'égalité du CRDI
- Code de conduite
- Charte du leadership
- Diversité, équité et inclusion
- Santé mentale et bien-être au travail

Rapports réglementaires
- Rapports annuels en application de la :
  - *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*
  - *Loi sur le multiculturalisme canadien*
  - *Loi sur l'équité en matière d'emploi*
  - *Loi sur les langues officielles*
  - *Loi sur l'accès à l'information*
  - *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Gestion du risque et audit
- Stratégie de gestion intégrée du risque
- L'audit interne aligné sur les pratiques de pointe
- Bureau du vérificateur général
  - Audit d'attestation annuel
  - Examens spéciaux

Rapports institutionnels
- Rapport annuel
- Rapports financiers trimestriels
- Contributions à :
  - Rapport de Statistique Canada sur les dépenses en sciences sociales et naturelles
  - Initiative internationale pour la transparence de l'aide
  - *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*
- Comptes publics du Canada

Capacité à produire des résultats

Ressources financières

Le financement du Centre provient en majeure partie d'un crédit parlementaire et de contributions de bailleurs de fonds reçues en vertu d'accords de cofinancement.de bailleurs de fonds reçues en vertu d'accords de cofinancement. Le crédit parlementaire est la plus importante source de financement du Centre, et il lui permet d'exécuter son mandat. Ce crédit comporte une partie récurrente et une partie non récurrente qui fluctue à mesure que les transferts parlementaires sont convenus avec d'autres organismes du gouvernement fédéral. En 2020-2021, le crédit parlementaire total du Centre était de 145,7 millions de dollars, ce qui représentait 71,7 % des produits du CRDI et 3 % de l'enveloppe de l'aide internationale du Canada.

Source des produits en 2020–2021 (en millions de dollars)

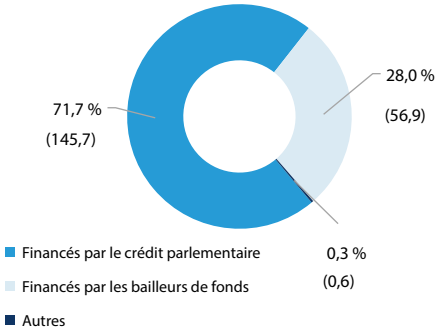

Les contributions découlant des accords de cofinancement sont comptabilisées comme des produits provenant de contributions de bailleurs de fonds. En 2020-2021, la valeur des accords de cofinancement pluriannuels signés était de 28,8 millions de dollars.

Accords de cofinancement par type de bailleurs de fonds (en millions de dollars)

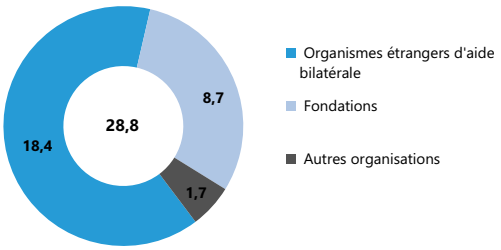

Le Centre combine également ses efforts avec ceux d'autres bailleurs de fonds qui travaillent directement avec les bénéficiaires afin d'accroître le soutien aux projets financés par le CRDI (ce que l'on appelle le financement parallèle). En 2020-2021, 15,9 millions de dollars de financement parallèle ont été générés, ce qui porte à 82,9 millions de dollars le total des contributions aux projets financés par le CRDI.

Total des contributions aux projets financés par le CRDI pour 2020–2021 (en millions de dollars)

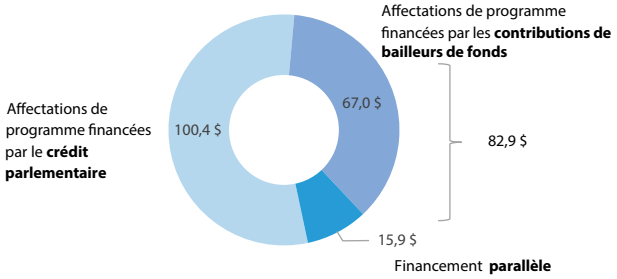

Notre méthode de travail

Le Centre a élaboré une feuille de route d'actions spécifiques pour atteindre ses objectifs. Les éléments clés au cours de la période d'examen comprennent le programme d'action et, depuis février 2021, la Stratégie 2030 du CRDI.

Investir dans les employés

Le personnel est au cœur de la réussite que connaît le CRDI à l'échelle mondiale. Cela n'a jamais été aussi évident que pendant la pandémie de COVID-19. L'année dernière a été une période marquée par une transition rapide pour notre personnel et nos partenaires de partout dans le monde. Grâce à leur souplesse et à leur dévouement, le Centre a pu répondre rapidement aux besoins urgents causés par la COVID-19.

Pour assurer une transition réussie vers de nouvelles façons de travailler et de se connecter, le CRDI a agi rapidement et avec diligence pour fournir un accompagnement significatif et continu aux employés en ce qui concerne le télétravail, la santé mentale et l'ergonomie du bureau à domicile.

Simultanément, plusieurs unités de travail du Centre ont subi une transformation organisationnelle afin de mieux être en mesure de concrétiser la Stratégie 2030. Cela comprend les ressources humaines, qui sont devenues la Division des personnes et de la culture organisationnelle. Cette unité remaniée a été fortement sollicitée pour soutenir ces transformations, y compris sur le plan de la conception organisationnelle, de la consultation appropriée des représentants des parties prenantes, de la gestion du changement et du soutien individuel et collectif des employés.

En outre, au cours de l'année 2020-2021, un nouveau comité, le Comité sur la diversité, l'équité et l'inclusion, a été créé et intégré au plan de transformation du Centre. Il est parrainé par le président afin de garantir l'avancement de cette importante priorité organisationnelle.

Au cours de l'année écoulée, le Centre et son Comité sur la santé mentale et le bien-être au travail ont conçu des approches novatrices pour assurer un milieu de travail sûr et favorable aux employés dans un contexte de travail virtuel, ce qui comprend la création d'un café virtuel où les employés du Centre peuvent échanger et partager leurs expériences sur la façon de relever les défis pendant la pandémie. Le Centre et le comité ont donné de la visibilité et soutenu la Semaine de la santé mentale 2020 en diffusant des messages de soutien sur l'intranet du CRDI et en faisant la promotion des ressources disponibles

pour soutenir la santé mentale. Le Comité, avec l'appui de la Division des personnes et de la culture organisationnelle, a également offert des conférences virtuelles sur la santé mentale en milieu de travail portant sur les pratiques exemplaires pour éliminer la stigmatisation et créer un milieu de travail psychologiquement sain et sécuritaire.

Personnel du CRDI par source de financement

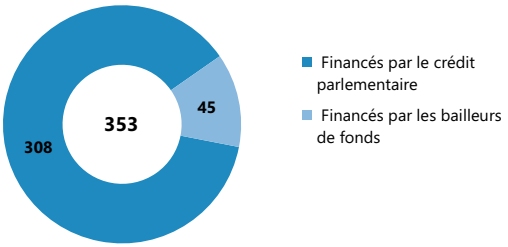

Années de service

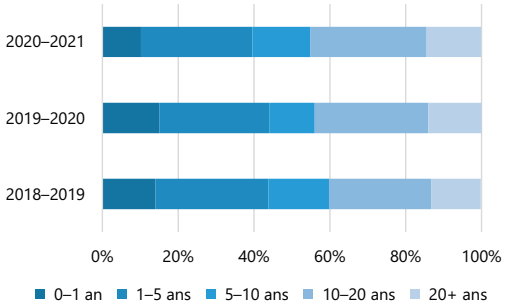

Personnel du CRDI par emplacement

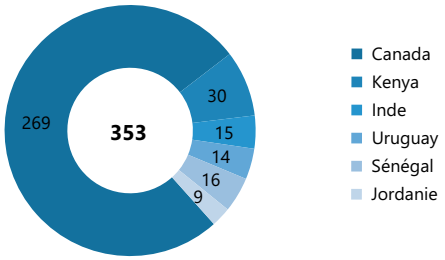

Diversité de l'effectif

- **64,8 %** de femmes
- **26,7 %** de membres des minorités visibles
- **0,9 %** d'Autochtones
- **2,6 %** de personnes handicapées

(en date du 31 décembre 2020, à l'exclusion du personnel recruté localement dans les bureaux régionaux)

Travailler de concert avec le secteur privé

La Stratégie 2030 du CRDI présente un programme ambitieux visant le maintien du soutien des sociétés durables et inclusives dans les pays en développement en investissant dans la recherche et l'innovation de haute qualité, par la mise en commun des connaissances pour informer l'action locale et mondiale et par la formation d'alliances mondiales efficaces. Le CRDI a élaboré une stratégie de mobilisation du secteur privé pour atteindre son objectif de mobilisation des alliances mondiales. Cette stratégie, approuvée par le Conseil des gouverneurs en novembre 2020, permettra au Centre de :

- travailler avec les acteurs du secteur privé pour renforcer leur contribution au développement mondial;
- créer un environnement favorable aux acteurs du secteur privé pour qu'ils prennent des mesures positives en faveur des objectifs de développement durable;
- attirer des investissements du secteur privé dans des solutions de développement qui ont un impact.

La vision du CRDI en matière de collaboration avec le secteur privé consiste à « exploiter et amplifier les contributions des acteurs du secteur privé pour construire un monde plus durable et plus inclusif ». Les résultats escomptés sont notamment une base solide de nouvelles recherches exploitables à la croisée des priorités du secteur privé et du programme de développement mondial, un environnement favorable solide, y compris des politiques et des réglementations qui influencent les acteurs du secteur privé et les incitent à agir en faveur des objectifs de développement durable (ODD), et une plus grande mobilisation des ressources pour l'adoption et la mise à l'échelle de solutions durables. La stratégie de mobilisation du secteur privé met l'accent sur la façon dont le CRDI peut inciter la participation importante des acteurs du secteur privé à la recherche en tant que collaborateurs, publics et responsables de la mise en œuvre, plutôt qu'en tant que simple bailleur de fonds. Elle définit quatre approches ou typologies distinctes de participation du CRDI avec le secteur privé : faciliter la recherche au niveau sectoriel, piloter le développement de nouvelles solutions, informer les programmes politiques et réunir des partenaires intersectoriels.

Par exemple, l'un des principaux objectifs du programme Économies durables et inclusives sera de soutenir l'écosystème pour les entreprises axées sur des intérêts collectifs et des investissements à impact qui tiennent compte de la sexospécificité. Des projets sont en cours d'élaboration pour soutenir cet objectif, notamment :

- des outils pour aider les entreprises et les investisseurs d'impact à mieux gérer leurs retombées et à les renforcer en tenant compte de la sexospécificité, et pour soutenir les entreprises dans leurs efforts pour atteindre les ODD;
- favoriser l'efficacité de l'assistance technique et l'accélération pour les entreprises adoptant une approche sexospécifique;
- guider les politiques, notamment celles visant les marchés publics et les nouvelles formes juridiques de constitution des entreprises, et les stratégies nationales pour développer l'économie d'impact.

Communiquer stratégiquement

Les approches de sensibilisation et de mobilisation ont considérablement évolué en réponse à la pandémie de COVID-19. Compte tenu des restrictions imposées aux événements en personne, aux conférences, aux réunions et aux voyages, la mobilisation est passée aux environnements virtuels. La transition de longue date vers un accroissement du contenu numérique s'est accélérée.

La pandémie de COVID-19 a démontré qu'il est plus important que jamais que le public comprenne le pouvoir de la recherche et des données probantes pour surmonter les obstacles pressants et persistants et que les besoins, les défis et solutions propres aux pays en développement doivent être inclus dans les dialogues mondiaux

sur la meilleure façon de lutter contre la pandémie. Ce message a été souligné en 2020, année où le CRDI célébrait son 50e anniversaire, notamment par des messages vidéo de la ministre canadienne du Développement international, Karina Gould, et de la vice-secrétaire générale des Nations Unies, Amina Mohamed.

Le CRDI a organisé des événements et des conférences virtuels et y a participé, lesquels ont réuni des acteurs importants dans le cadre de la réponse à la COVID-19, notamment un événement portant sur la COVID-19 en Afrique, la Conférence sur les politiques scientifiques canadiennes 2020, la Semaine mondiale du dialogue de l'International Network for Government Science Advice et les éditions virtuelles de conférences de longue date comme la Conférence de Montréal et le Conseil des relations internationales de Montréal. Les événements virtuels ont permis de mieux faire connaître certaines initiatives clés du CRDI, comme l'initiative Intelligence artificielle au service du développement et le programme Partage de connaissances et d'innovations. En décembre 2020, le CRDI a tenu son assemblée publique annuelle de façon virtuelle pour la toute première fois. Cette formule a permis à des participants du monde entier de se joindre à l'assemblée, qui a connu sa plus importante participation, mettant en évidence la valeur de la formule au-delà de la période pandémique.

Le lancement de la Stratégie 2030 du CRDI a permis de mobiliser les principaux intervenants. Cela a été profitable. Au cours des six semaines qui ont suivi son lancement, la page de renvoi de la Stratégie 2030 sur crdi.ca a reçu plus de 4 000 visites. Les bulletins d'information du CRDI et de ses bureaux régionaux ont été ouverts collectivement plus de 4 500 fois; il s'agit du taux le plus élevé depuis que le Centre a commencé à faire le suivi de ces données, il y a trois ans. Sur les médias sociaux, près de 300 messages Twitter ont repris le mot-clic #Stratégie2030, ce qui a potentiellement permis d'atteindre près de 500 000 utilisateurs. Une nouvelle vidéo organisationnelle publiée dans le cadre du lancement de la Stratégie 2030 a été visionnée plus de 3 400 fois au cours des six premières semaines.

Le CRDI a introduit un nouveau logo en même temps que la Stratégie 2030. Le logo utilise plusieurs couleurs pour illustrer les principes interreliés du Centre, soit le partenariat, la diversité et l'inclusion, et la durabilité, en plus du large éventail d'activités de recherche et de solutions au cœur de notre travail. La feuille d'érable nous définit comme étant un organisme fièrement canadien.

Le CRDI a également lancé une nouvelle stratégie de communication qui fournit un cadre pour les efforts de communication du CRDI afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie 2030. Elle est basée sur une vision de communications convaincantes pour avoir de l'impact et une mission pour remplir cette vision en analysant le contexte, en alignant le rayonnement, en conseillant sur les pratiques exemplaires et en s'adaptant afin d'innover.

Tirer parti de la présence internationale du Centre

Le CRDI compte cinq bureaux régionaux dans les pays du Sud : New Delhi, Inde; Amman, Jordanie; Nairobi, Kenya; Dakar, Sénégal; et Montevideo, Uruguay. Les bureaux régionaux travaillent en étroite collaboration avec les communautés qu'ils desservent et avec les missions du Canada à l'étranger, ce qui leur permet de jouer un rôle important dans le maintien de la pertinence et de l'efficacité des programmes du Centre. Leur capacité à mettre des solutions entre les mains d'acteurs locaux, à repérer et à soutenir des chefs de file et à favoriser la collaboration multisectorielle revêt une importance particulière pour assurer le succès des projets de recherche du CRDI.

En 2020-2021, le CRDI a fait des investissements importants dans la recherche sur la COVID-19 afin d'aider à comprendre les impacts socioéconomiques et sanitaires de la pandémie, d'améliorer les réponses existantes et de générer de meilleures options politiques pour la reprise dans les pays du Sud. Tout au long de l'année, nos bureaux régionaux ont fait partie intégrante de la réponse du Centre à l'impact dévastateur de la COVID-19 dans le monde. Ils ont joué un rôle important dans l'analyse des contextes sociaux, politiques, économiques et sanitaires des pays où travaille le CRDI. Ils ont également collaboré avec les partenaires et les bénéficiaires de subventions afin de garantir une mise en œuvre rapide et sécuritaire des projets.

Les bureaux régionaux ont mené plusieurs initiatives pour souligner l'importance de la recherche et des solutions fondées sur des données probantes pour guider les politiques publiques visant à contrer l'impact de la pandémie. Par exemple, le bureau de Dakar a organisé une table ronde de haut niveau dans le but de réunir certains des plus grands experts africains pour discuter du rôle des approches communautaires innovantes et des innovations en matière de santé pour renforcer la réponse de l'Afrique à la COVID-19. Le bureau de Nairobi a organisé une série de tables rondes avec des bénéficiaires de subventions et des collègues d'Affaires mondiales Canada afin d'échanger sur les expériences des chercheurs d'Afrique orientale et australe dans leur lutte contre la COVID-19 et la façon dont ils définissent leur travail de manière à ce qu'il ait une influence aux niveaux communautaire et national. Une autre table ronde a réuni des chercheurs d'organisations dirigées par des jeunes et des jeunes entrepreneurs pour discuter de stratégies visant à construire des systèmes alimentaires plus résilients, en tirant les leçons de la COVID-19 pour se préparer aux chocs futurs.

Utiliser les ressources de façon avisée

Plusieurs initiatives ont été lancées cette année pour accroître le rayonnement du Centre et son attrait pour les bénéficiaires de subventions et les partenaires. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de l'engagement continu du CRDI à utiliser judicieusement les ressources et à réaliser les ambitions de la Stratégie 2030.

Le Centre a entrepris un examen des processus d'octroi de subventions afin de s'assurer qu'ils offrent une certaine souplesse, une gérance judicieuse et une approche centrée sur l'utilisateur. Grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie en matière de données et d'informations, le Centre générera des informations novatrices et exploitables et améliorera la prise de décision fondée sur les faits. Alors que le Centre achève la mise en œuvre d'un nouveau système financier, il harmonise les principaux processus financiers aux meilleures pratiques de l'industrie et optimise les mesures de contrôle dans un système entièrement intégré qui favorise l'amélioration continue.

Le CRDI a assuré le maintien de l'excellence opérationnelle au début de la pandémie en équipant rapidement le personnel pour le travail à distance. Grâce à sa transition presque sans heurts, le Centre a pu, très tôt dans la pandémie, maintenir son fonctionnement tout au long de la crise et lancer des initiatives et des projets de réponse rapide à la COVID-19.

Suivi, évaluation et apprentissage

Le CRDI se sert du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage pour évaluer et mettre en évidence les résultats, savoir comment la recherche influe sur le développement, éclairer ses décisions et pour faire preuve de responsabilité.

Consolidation des résultats des programmes du CRDI

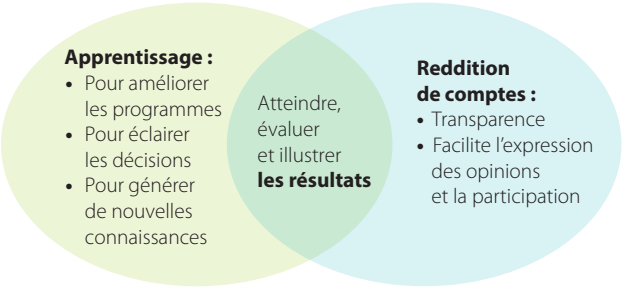

Cette année, le CRDI a lancé une évaluation de la qualité de la recherche en utilisant le cadre Qualité de la recherche plus (QR+) du Centre. Un Collège d'examinateurs composé d'experts externes internationaux et pluridisciplinaires a évalué la qualité de 160 projets de recherche issus de l'ensemble des programmes du CRDI en ce qui a trait à la rigueur scientifique, à l'importance, à la légitimité et au positionnement pour l'utilisation. Au cours de l'année à venir, le CRDI rassemblera et analysera les données afin de mettre en évidence les forces, les faiblesses et l'incidence de la nouvelle stratégie du CRDI. Les premiers résultats font état d'une amélioration des notes de qualité de la recherche par rapport au cycle stratégique précédent, notamment en ce qui concerne la façon dont la recherche appuyée par le CRDI aborde les questions de genre et d'inclusion. Une évaluation de l'objectif stratégique pour 2015-2020 du CRDI visant à mettre à l'échelle les résultats de la recherche est également en cours. Les premiers résultats indiquent que le CRDI a contribué au leadership éclairé ayant trait au concept de mise à l'échelle, notamment en créant une approche fondée sur des principes pour la mise à l'échelle de l'impact. L'évaluation sera publiée au cours de l'été 2021.

Cette année, on a également terminé deux évaluations des partenariats en santé cofinancés par le CRDI qui se termineront en 2020-2021, soit l'initiative Innovation pour la santé des mères et des enfants d'Afrique (ISMEA) et le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (CE-ESEC). L'évaluation finale de l'ISMEA a révélé que la recherche sur les systèmes de santé soutenue par l'ISMEA avait été intégrée dans les politiques et les pratiques de soins de santé primaires, et que les projets contribuaient à améliorer les résultats de santé des mères et des enfants et l'accès aux services de soins de santé. Les évaluateurs ont constaté que toutes les équipes de recherche avaient réussi à participer à des processus de prise de décision en matière de politiques et de programmes de santé qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les politiques et les pratiques en matière de soins de santé primaires. L'évaluation finale du CE-ESEC a révélé que le domaine des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) s'appuie de plus en plus sur le Centre d'excellence comme lieu de référence pour les solutions d'ESEC fondées sur des données probantes, et qu'il a fait preuve d'un leadership éclairé dans les dimensions d'équité de l'ESEC, comme dans les conflits, les urgences et les contextes fragiles, et dans la foulée de la crise liée à la COVID-19. Les évaluateurs ont constaté que le programme avait déjà contribué à améliorer les systèmes ESEC au Sénégal, en Guinée, au Cameroun et au Burkina Faso. L'évaluation a notamment permis de désigner le Centre d'excellence comme un champion majeur des dimensions sexospécifiques de l'ESEC.

Le CRDI achève également son cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, qu'il utilisera pour évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats énoncés dans la Stratégie 2030 du CRDI. En s'appuyant sur ce cadre, ainsi que sur les données et les analyses de l'ensemble du Centre, tous les employés du CRDI contribueront à l'innovation, à l'amélioration et à l'adaptation continues afin de favoriser un changement positif dans le monde.

Gestion du risque

Au CRDI, la gestion du risque fait l'objet d'une approche continue, proactive et systématique. La gestion du risque est intégrée dans tous les secteurs d'activités du Centre. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre les gestionnaires du Centre, qui souscrivent à une approche proactive et systématique dans ce domaine, sous la supervision du conseil des gouverneurs. Les processus de gestion du risque du CRDI sont conçus pour cerner les risques pouvant influer sur la réalisation des objectifs du Centre, et pour gérer ces risques en fonction de critères convenus en matière de tolérance au risque. Enfin, la gestion du risque est appliquée de manière stratégique et appropriée afin de donner au Centre l'assurance raisonnable qu'il pourra réaliser ses objectifs.

Le CRDI perfectionne constamment ses processus de gestion du risque pour s'assurer qu'ils appuient adéquatement ses objectifs et priorités organisationnels et qu'ils améliorent le rendement et les résultats. Le processus est revu périodiquement pour évaluer les progrès et s'assurer que les pratiques sont à jour. Cela permet de cerner les éventuelles lacunes, de garantir la conformité aux objectifs organisationnels et de renforcer le processus de gestion intégrée des risques du Centre.

L'audit interne est également un élément clé de la structure de reddition de comptes du CRDI. Il a pour but de fournir des assurances et des conseils indépendants et objectifs fondés sur le risque, afin d'apporter une valeur ajoutée et d'aider le Centre à atteindre ses objectifs. Le Plan d'audit interne s'aligne étroitement sur les objectifs, les priorités et les risques organisationnels du Centre.

Le tableau qui suit indique les principaux risques auxquels le Centre était exposé en date du 31 mars 2021. Le niveau de risque inhérent est indiqué, suivi du risque résiduel. Le risque résiduel est évalué à la suite de l'application des stratégies et des mesures d'atténuation par le Centre.

Risque	Risque inhérent	Stratégies et mesures de contrôle du risque	Risque résiduel
Si le CRDI ne continue pas à gérer efficacement les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur ses travaux, ses programmes, ses activités et son financement pourraient être compromis.	ÉLEVÉ	La direction du Centre a pris de nombreuses mesures pour atténuer les risques de répercussions dues à la COVID-19 sur ses programmes, ses activités et son financement. Parmi ces moyens de contrôle, citons la mise en place d'un processus permettant d'évaluer régulièrement les conséquences de la COVID-19 sur les projets et les programmes financés par des sources extérieures et d'élaborer des stratégies d'atténuation; la communication régulière avec les partenaires afin d'élaborer conjointement des stratégies d'atténuation; l'évaluation des implications financières de la prolongation des projets en cours; le soutien continu aux employés qui font du télétravail et qui mènent les opérations du Centre dans un environnement virtuel; la préparation de lignes directrices et de scénarios en prévision du retour au travail.	MODÉRÉ
Si le CRDI ne parvient pas à définir des mesures de cybersécurité adéquates et à planifier des interventions ciblant ces risques, des données pourraient être perdues ou compromises, ce qui nuirait aux activités du Centre et porterait atteinte à sa réputation.	ÉLEVÉ	Les mesures de contrôle de cybersécurité du CRDI ont été renforcées par la création d'un groupe de travail permanent doté de l'expertise et de la formation nécessaires pour examiner et améliorer en permanence la posture du Centre en matière de cybersécurité. Le CRDI participe aux réunions de la communauté de la Couronne du Centre canadien pour la cybersécurité afin de se tenir au courant des derniers renseignements sur les cybermenaces. Le CRDI continuera à souscrire une cyberassurance auprès d'un fournisseur réputé pour couvrir les coûts liés à la récupération en cas d'incident.	MODÉRÉ
Si le CRDI ne continue pas de créer un milieu de travail propice à la santé, à la sécurité et à la mobilisation des employés, notre capacité de travailler efficacement et de remplir notre mission pourrait être compromise et notre réputation pourrait en pâtir.	ÉLEVÉ	Le CRDI suit les protocoles de santé et de sécurité émis par le gouvernement du Canada et les directives des autorités sanitaires locales d'Ottawa, et celles qui sont propres à chaque bureau régional. Cela comprend la gestion des conditions de travail et la promotion du télétravail pendant la pandémie. Une équipe de gestion de l'intervention dirigée par le président du CRDI est chargée de soutenir la prise de décision agile dans le contexte de la pandémie. Tous les déplacements et les événements en personne étaient soumis à des restrictions. Les plateformes virtuelles ont été utilisées pour les activités internes et les interactions avec les bénéficiaires de subventions et les partenaires, ainsi que pour l'échange d'informations avec les employés. La flexibilité des modalités de travail a permis de répondre aux besoins des employés qui se sont adaptés à un environnement de travail virtuel. Les employés bénéficient de ressources en matière de santé mentale et de services d'aide pour favoriser le bien-être mental.	MODÉRÉ
Si le CRDI ne réussit pas à élaborer, à mettre en œuvre et à maintenir des partenariats de cofinancement et des partenariats parallèles, il existe un risque que notre capacité de réaliser des programmes suffisamment importants pour exercer les effets voulus soit limitée.	ÉLEVÉ	Une nouvelle stratégie de partenariat de financement et une stratégie de mobilisation du secteur privé ont été approuvées par le conseil d'administration en novembre 2020. Ces stratégies détaillent l'approche du CRDI en matière de cofinancement, de partenariats stratégiques avec des bailleurs de fonds ayant des vues similaires et des acteurs du secteur privé, et d'engagement stratégique avec le gouvernement du Canada. Dès le début de la pandémie, la direction a mis en place un suivi plus fréquent des projets et a tenu les bailleurs de fonds informés des impacts de manière proactive. Nous avons travaillé avec les bailleurs de fonds pour élaborer conjointement des stratégies concertées en vue d'atténuer l'impact des retards dus à la pandémie pouvant nuire à la mise en œuvre des programmes en cours financés par des sources extérieures. La direction a intensifié sa collaboration avec les bailleurs de fonds à plusieurs niveaux pour garantir que les négociations se poursuivent. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de partenariat de financement permettra d'améliorer la recherche de nouveaux partenariats de financement, de mobiliser stratégiquement de nouveaux organismes subventionnaires de la recherche dans les régions en développement et de tirer parti des relations avec les bailleurs de fonds du CRDI pour accroître sa visibilité et son influence.	MODÉRÉ

Risque	Risque inhérent	Stratégies et mesures de contrôle du risque	Risque résiduel
Si le CRDI ne réussit pas à gérer tous les changements transformationnels dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie 2030 et à mettre en place une organisation résiliente et souple, le moral du personnel risque d'en souffrir et sa capacité à respecter ses priorités et à atteindre ses objectifs organisationnels sera limitée.	MODÉRÉ	Le CRDI a élaboré une stratégie de gestion du changement pour soutenir la mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie 2030, ainsi qu'un programme de transformation pour soutenir la nouvelle structure organisationnelle annoncée en juin 2020.	LIMITÉ
Si le CRDI ne réussit pas à faire valoir sa pertinence et son apport dans le cadre des contributions du Canada au titre de l'aide au développement, il y a un risque que le crédit parlementaire du CRDI diminue, limitant ainsi notre capacité d'avoir un impact.	MODÉRÉ	La direction privilégie les échanges courants avec le personnel du bureau du ministre du Développement international, les parlementaires, Affaires mondiales Canada et d'autres intervenants clés du ministère et du gouvernement. Par ailleurs, le CRDI met continuellement en œuvre des stratégies visant à accroître l'efficience et l'efficacité. Le Centre a renouvelé son approche en matière de relations gouvernementales et sa stratégie de communication.	LIMITÉ

Résultats et aperçu

Aperçu de la situation financière

Les résultats de 2020-2021 en un coup d'œil.

PRODUITS

2020–2021 : 203,1 millions de dollars
2019–2020 : 195,7 millions de dollars

Augmentation totale : 7,4 millions de dollars ou 3,8 %

CHARGES

2020–2021 : 204,7 millions de dollars
2019–2020 : 192,0 millions de dollars

Augmentation totale : 12,7 millions de dollars ou 6,7 %

Budget révisé 2020–2021

Le budget original 2020-2021 a été approuvé par le Conseil des gouverneurs avant le début de l'exercice et présenté dans le *Rapport annuel 2019-2020*. Toutefois, durant la première moitié de l'exercice, le budget a été révisé à la lumière des renseignements les plus à jour dont on disposait. Tout au long de ce document, le budget 2020-2021 révisé est présenté et comparé aux réalisations.

Produits

Les produits du Centre comprennent un crédit parlementaire, les contributions de bailleurs de fonds et des produits provenant d'autres sources. Le crédit parlementaire doit être utilisé dans le cadre de la réalisation des activités du Centre; il est donc inclus dans les produits aux fins de la présente analyse. Dans l'état du résultat global, le crédit parlementaire est présenté de façon distincte, juste après les coûts d'exploitation, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

TABLEAU 1 : PRODUITS

(en milliers de dollars)	2020–2021 Réalisations	2020–2021 Budget révisé	2020–2021 Écart	2019–2020 Réalisations	Variation en $ [a]	Variation en % [a]
Crédit parlementaire	145 653	141 849	3 804	142 907	2 746	1,9 %
Contributions de bailleurs de fonds	56 897	60 709	(3 812)	51 637	5 260	10,2 %
Autres produits	567	207	360	1 191	(624)	(52,4 %)
Total des produits	**203 117**	**202 765**	**352**	**195 735**	**7 382**	**3,8 %**

[a] Variation en dollars et en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2020–2021 et celles de l'exercice 2019–2020.

Produits provenant du crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est de 1,9 % plus élevé en 2020-2021 qu'en 2019-2020 (voir le tableau 1). Pour une deuxième année, le crédit parlementaire récurrent comprenait 5,0 millions de dollars afin de renforcer la présence du Centre en Afrique de l'Ouest et d'améliorer les programmes dans cette région ainsi que dans l'ensemble de la Francophonie. L'augmentation de 3,8 millions de dollars comprend un ajustement des crédits parlementaires en fonction des tendances économiques. Cette augmentation a été partiellement neutralisée par une diminution des crédits parlementaires non récurrents de 1,1 million de dollars, suite au calendrier convenu pour le transfert des crédits d'autres organismes gouvernementaux.

Produits provenant de contributions de bailleurs de fonds

Les bailleurs de fonds contribuent tant à des programmes de recherche qu'à des projets isolés. Les fonds sont reçus conformément à des accords de cofinancement et sont comptabilisés à titre de produits provenant de contributions de bailleurs de fonds durant la période visée par les accords quand les charges connexes sont engagées. Par conséquent, l'incidence des contributions de bailleurs de fonds sur les résultats nets et les capitaux propres à la fin de l'exercice du Centre est limitée.

Les produits provenant de contributions de bailleurs de fonds fluctuent d'une année à l'autre. Ces fluctuations sont liées à la phase du cycle de vie des programmes. La structure montre des produits généralement faibles dans la phase initiale des programmes, plus importants lorsque les programmes prennent de l'ampleur et en baisse dans la phase finale.

Les produits provenant des contributions de bailleurs de fonds ont augmenté de 10,2 % par rapport à 2019-2020 et ont été inférieurs de 3,8 millions de dollars aux prévisions budgétaires (voir le tableau 1). La section des charges, et plus précisément l'analyse des charges relatives à la programmation en recherche pour le développement, renseigne sur les écarts. La répartition des produits provenant des contributions de bailleurs de fonds est illustrée à la figure 1.

FIGURE 1 : PRODUITS PROVENANT DE CONTRIBUTIONS DE BAILLEURS DE FONDS [a]

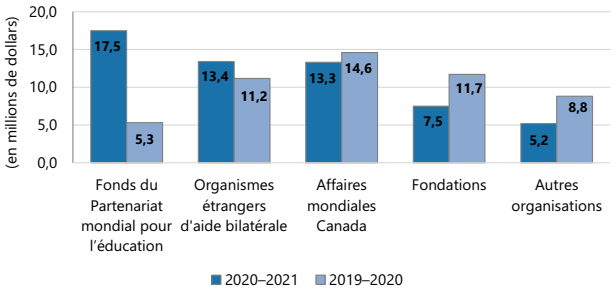

[a] Sommes passées en charges au titre de la programmation en recherche pour le développement et des frais administratifs.

Charges

Le Centre répartit ses charges entre deux grandes rubriques : la programmation en recherche pour le développement et les services généraux et administratifs.

TABLEAU 2 : CHARGES

(en milliers de dollars)	2020–2021 Réalisations	2020–2021 Budget révisé	2020–2021 Écart	2019–2020 Réalisations	Variation en $ [a]	Variation en % [a]
Programmation en recherche pour le développement						
Projets de recherche financés par le crédit parlementaire	98 433	89 753	8 680	88 661	9 772	11,0 %
Projets de recherche financés par des contributions de bailleurs de fonds	47 095	50 532	(3 437)	41 688	5 407	13,0 %
Renforcement des capacités de recherche	40 248	42 468	(2 220)	43 322	(3 074)	(7,1 %)
	185 776	**182 753**	**3 023**	**173 671**	**12 105**	**7,0 %**
Services généraux et administratifs	**18 971**	**18 962**	**9**	**18 302**	**669**	**3,7 %**
Total des charges	**204 747**	**201 715**	**3 032**	**191 973**	**12 774**	**6,7 %**

[a] Variation en dollars et en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2020–2021 et celles de l'exercice 2019–2020.

Charges afférentes à la programmation en recherche pour le développement

Les charges liées aux programmes de recherche pour le développement ont augmenté de 7,0 % en 2020-2021 pour atteindre 185,8 millions de dollars (173,7 millions de dollars en 2019-2020).

Les coûts directs associés aux projets de recherche scientifique et technique que finance le Centre sont présentés par source de financement (voir le tableau 2). La majorité de ces projets sont exécutés par des établissements indépendants profitant de subventions de recherche. Les projets comprennent aussi les activités de recherche qu'un particulier exécute grâce à une subvention de formation, une bourse d'études, une bourse de recherche, une bourse de stage, de subventions individuelles ou tout autre type de bourse de recherche. Un peu plus de 4 % des autres activités du projet sont réalisées ou négociées à l'interne.

En 2020-2021, les charges afférentes aux projets de recherche financés par le crédit parlementaire ont augmenté de 11,0 % (s'établissant à 98,4 millions de dollars comparativement à 88,7 millions de dollars en 2019-2020). Cette augmentation d'une année à l'autre est principalement due aux décaissements de fonds pour les projets de réponse rapide à la COVID-19 qui ont été approuvés. Comparativement au budget de 2020–2021, les charges étaient supérieures de 8,7 millions de dollars aux prévisions budgétaires. Cela est dû au changement de la tendance des dépenses en 2020-2021 et à la durée plus courte des projets liés à la programmation COVID-19, qui représentaient plus de la moitié du budget des affectations de programme de l'année. En raison de la nature des travaux de recherche à mener, les bénéficiaires ont dû recevoir plus de fonds au cours de la première année des projets que ce qui est habituellement le cas. Cette évolution est compensée par d'autres facteurs, comme le ralentissement des versements dans le cadre des projets qui ne sont pas liés à la COVID-19.

Bien que la majorité des charges afférentes aux projets de recherche soit financée par le crédit parlementaire, une part importante (47,1 millions de dollars) est financée par les contributions des bailleurs de fonds. Les charges afférentes aux projets de recherche qui sont financées par les contributions des bailleurs de fonds ont augmenté de 13,0 % (ou 5,4 millions de dollars) cette année (voir le tableau 2). Cette augmentation d'année en année est principalement attribuable au programme Partage de connaissances et d'innovations et est partiellement compensée par les programmes qui ont pris fin, notamment l'Initiative Think tank. Ces charges ont été inférieures de 3,4 millions de dollars au montant budgété en raison de retards dans la sélection des projets, l'engagement et les paiements dans le cadre de certains programmes financés par des sources extérieures.

Les contributions des bailleurs de fonds sont gérées par le Centre en vertu d'accords de cofinancement. Ces accords ont exigé une contribution du CRDI de 13,7 millions de dollars en 2020-2021 (voir la figure 2, Financées par le crédit parlementaire en contrepartie des contributions de bailleurs de fonds), soit 13,9 % de toutes les charges afférentes aux projets de recherche qui sont financées par le crédit parlementaire, un chiffre qui est inférieur à celui enregistré en 2019-2020, qui était de 18,3 %.

FIGURE 2 : CHARGES AFFÉRENTES AUX PROJETS DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN 2020–2021

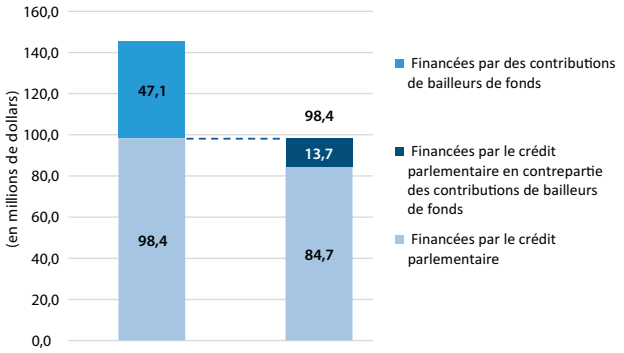

La figure 3 donne un aperçu des charges totales afférentes aux projets de recherche par division de programme, y compris celles qui sont couvertes par le crédit parlementaire et les contributions de bailleurs de fonds. Les nouvelles divisions de programme définies dans la Stratégie 2030 sont les suivantes : Systèmes alimentaires résilients au climat, Santé mondiale, Éducation et sciences, Gouvernance démocratique et inclusive, Économies durables et inclusives, et Financement souple. La division Financement souple permet d'innover dans la programmation et de saisir des nouvelles possibilités qui cadrent avec la réalisation des priorités du CRDI et l'atteinte des objectifs stratégiques, comme le financement d'une recherche sur un cadre pour une reprise urbaine juste et inclusive après l'explosion de Beyrouth, d'une recherche sur l'impact de la pollution atmosphérique sur les femmes et les jeunes d'Asie de l'Est et du Sud-Est sur le marché du travail, ou encore une recherche pour repenser le développement au Myanmar.

FIGURE 3 : CHARGES TOTALES AFFÉRENTES AUX PROJETS DE RECHERCHE (TOUTES LES SOURCES) PAR PROGRAMME EN 2020–2021 (en milliers de dollars) [a]

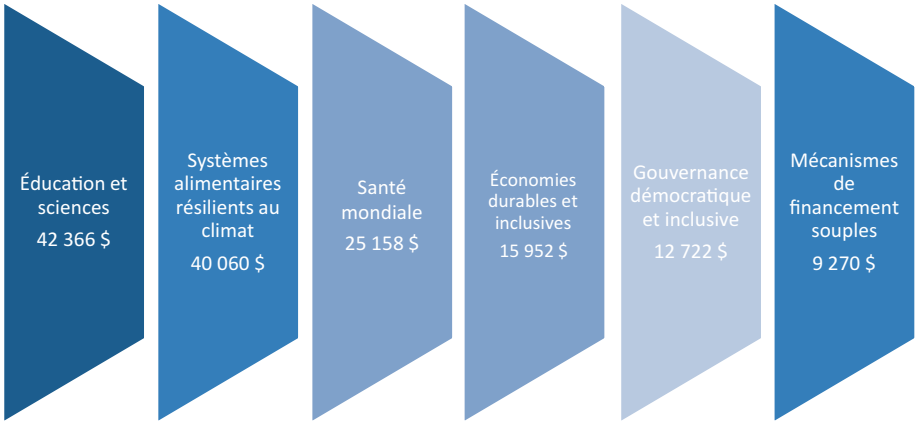

[a] Comprend les projets de recherche financés par un crédit parlementaire de 98,4 millions de dollars et par des contributions des bailleurs de fonds de 47,1 millions de dollars en 2020-2021.

Le renforcement des capacités de recherche s'inscrit dans le rôle de conseiller et de courtier du savoir du CRDI, qui occupe une place centrale dans ses activités et est crucial pour son rendement organisationnel général. Les réalisations ont diminué de 3,1 millions de dollars par rapport à l'année précédente (voir le tableau 2). Cela est principalement dû aux restrictions dans les déplacements causées par la pandémie de COVID-19. Les réalisations ont été inférieures de 2,2 millions de dollars aux prévisions. La majeure partie de l'écart budgétaire est lié à la diminution des salaires et avantages en raison de postes vacants, à un nombre de déplacements inférieur aux prévisions au moment de l'établissement du budget pour le rapatriement des employés, et au moment où les charges de fonctionnement continu ont été engagées.

Charges afférentes aux services généraux et administratifs

Sous la rubrique des services généraux et administratifs sont regroupées diverses fonctions de direction, d'administration et de services qui appuient le fonctionnement du Centre et qui aident ce dernier à assumer ses responsabilités organisationnelles. Ces charges comprennent les services tels que ceux liés à la technologie de l'information, aux ressources humaines, aux finances et à l'administration, ainsi que les fonctions organisationnelles, comme les services juridiques, la gestion du risque et l'audit interne (voir Services généraux, à la figure 4). Les frais administratifs des bureaux régionaux sont également inclus dans la catégorie des charges (voir Administration des bureaux régionaux, à la figure 4).

Les charges afférentes aux services généraux et administratifs ont augmenté de 0,7 million de dollars par rapport à l'année passée et étaient près des cibles (voir le tableau 2). L'écart peut être principalement attribué aux charges supplémentaires liées au renouvellement du système financier du Centre. La légère variation du budget est directement liée au moment où les charges de fonctionnement continu ont été engagées.

FIGURE 4 : CHARGES AFFÉRENTES AUX SERVICES GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

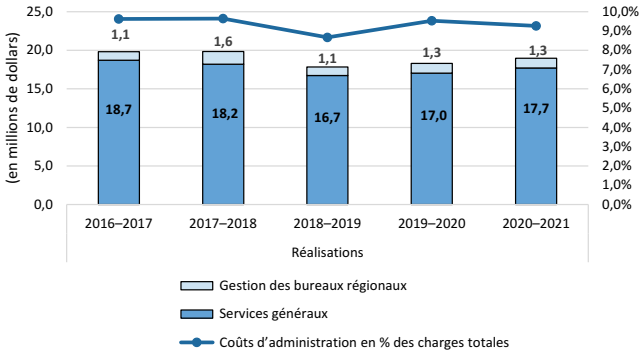

La figure 4 montre une légère diminution des charges afférentes aux services généraux et administratifs (de 9,5 % des charges totales en 2019-2020 à 9,3 % en 2020-2021). Le ratio diminue en 2020-2021 dans la mesure où les charges imputables aux projets de recherche augmentent davantage que les charges afférentes aux services généraux et administratifs. La direction essaie de maintenir les frais administratifs à environ 8 à 11 % des charges totales.

Situation financière

La situation financière du Centre est résumée dans la figure 5. L'essentiel de l'actif est composé de la trésorerie provenant du cycle de financement reçu pour les programmes financés par les bailleurs de fonds. Le passif est entièrement financé par les produits et comprend une grande partie de produits reportés, qui correspondent aux fonds reçus des bailleurs de fonds, mais non encore comptabilisés comme produits. La situation financière du Centre au 31 mars 2021 n'a pas été touchée par la pandémie de COVID-19. L'actif et le passif n'ont nécessité aucun rajustement.

FIGURE 5 : SOMMAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

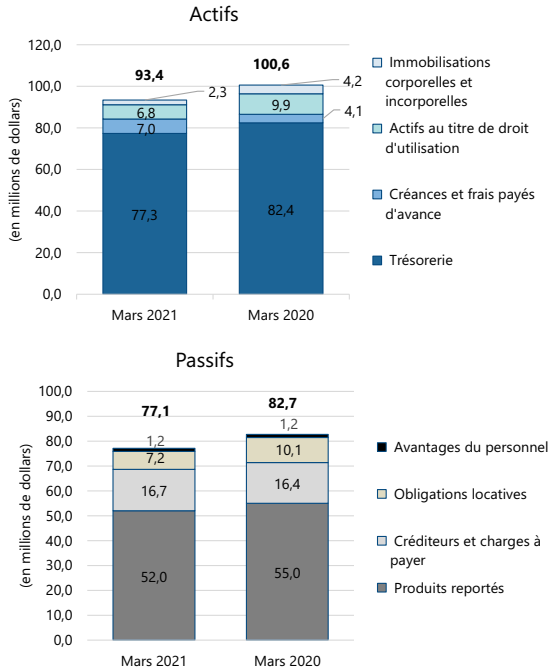

Le total des **actifs** a diminué de 7,2 % pour s'établir à 93,4 millions de dollars (il était de 100,6 millions de dollars au 31 mars 2020). Cette diminution est principalement attribuable à la diminution du solde de trésorerie, en raison des paiements versés aux bénéficiaires, et du solde d'actifs au titre du droit d'utilisation, laquelle a été compensée en partie par des créances et charges payées d'avance plus élevées.

Le total des **passifs** a diminué de 6,8 % pour s'établir à 77,1 millions de dollars (il était de 82,7 millions de dollars au 31 mars 2020). Cette diminution s'explique principalement par la baisse du solde des obligations locatives, car les paiements de location réduisent cette valeur comptable et parce que nous approchons de la fin des contrats de location de notre siège social et du bureau de Jordanie. La diminution est également due à une baisse du montant du passif au titre des produits reportés pour les projets et programmes financés par les contributions des bailleurs de fonds. Le montant des avantages du personnel indiqué dans la figure 5 représente la partie non courante; la partie courante est incluse dans les charges à payer.

Les capitaux propres du Centre se répartissent en quatre catégories : non affectés, affectés, nets investis en immobilisations, et réservés. Le montant des capitaux propres dans chacune de ces catégories est établi conformément à la politique relative aux capitaux propres du Centre.

FIGURE 6 : CAPITAUX PROPRES

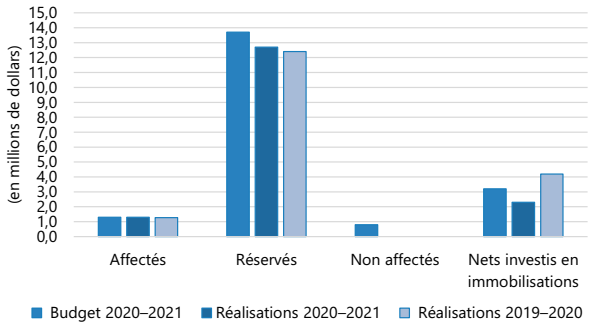

Les capitaux propres **affectés** sont stables à 1,3 million de dollars et représentent les fonds destinés à la bourse John G. Bene (1,2 million de dollars) et les fonds reçus pour les Fonds David et Ruth Hopper et Ramesh et Pilar Bhatia du Canada, qui sont utilisés pour soutenir les jeunes chercheurs en début de carrière, en particulier les femmes du Canada, de l'Inde et des Philippines, au moyen de bourses de recherche, de bourses d'études ou de stages (0,1 million de dollars).

Au 31 mars 2021, le Centre avait augmenté ses **capitaux propres réservés** pour les porter à 12,7 millions de dollars. Les capitaux propres réservés sont importants pour plusieurs raisons : pour absorber les fluctuations touchant le décaissement à l'égard des engagements en cours au titre des projets de recherche, qui sont subordonnés au rendement des bénéficiaires, ainsi que pour financer des achats futurs d'immobilisations corporelles, incorporelles ainsi que des investissements et initiatives à venir. Au 31 mars 2021, un total de 7,5 millions de dollars a été mis de côté au titre des capitaux propres réservés pour les futures améliorations locatives des locaux du siège social du Centre, dont le bail actuel expire en octobre 2022. Un montant de 4,6 millions de dollars est réservé pour absorber les fluctuations dans les décaissements à l'égard des engagements en cours pour les projets de recherche. Cette partie des capitaux propres réservés est inférieure au montant budgétisé de 5,7 millions de dollars, car des fonds ont été prélevés pour absorber l'augmentation des charges liées aux projets de recherche financés par le crédit parlementaire. Le solde des capitaux propres réservés est destiné à financer d'autres initiatives.

Les **capitaux propres non affectés** correspondent au solde résiduel, une fois les sommes nécessaires attribuées aux capitaux propres affectés et aux capitaux propres réservés. Le solde au 31 mars 2021 est nul.

Les **capitaux propres nets investis en immobilisations**, qui s'élèvent à 2,3 millions de dollars, comprennent la partie des capitaux propres qui représente les investissements nets du Centre dans des immobilisations. Cette partie des capitaux propres correspond à la valeur des immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Le solde a diminué d'un exercice à l'autre de 1,9 million de dollars alors que la valeur de l'amortissement a dépassé celle des acquisitions d'immobilisations. Les capitaux propres nets investis en immobilisations sont ventilés par type d'immobilisation dans le tableau 3.

TABLEAU 3 : IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)	2020-2021
Améliorations locatives	1 609
Matériel informatique	438
Logiciels	151
Mobilier, matériel de bureau et véhicules	91
Systèmes de communication	44
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	**2 333**

Autres indicateurs financiers d'importance

Au 31 mars 2021, le Centre s'est engagé à verser jusqu'à 216,8 millions de dollars (voir la figure 4) pour les activités de programmation de la recherche sur le développement. On prévoit que la quasi-totalité de ces fonds sera versée au cours des cinq prochaines années. Ces engagements sont assujettis à l'attribution des fonds nécessaires par le Parlement et par les bailleurs de fonds partenaires dans le cadre des accords de cofinancement. Ils sont également assujettis au respect des conditions des accords de subvention par les bénéficiaires.

TABLEAU 4 : ENGAGEMENTS EN COURS À L'ÉGARD DE PROJETS DE RECHERCHE PAR PROGRAMME (AU 31 MARS 2021)

(en milliers de dollars)	2020-2021
Éducation et sciences	77 985
Systèmes alimentaires résilients au climat	54 577
Santé mondiale	27 961
Économies durables et inclusives	23 298
Gouvernance démocratique et inclusive	19 393
Mécanismes de financement souples	13 602
Total	**216 816**

Si le total des engagements en cours fluctue chaque année en raison des nouveaux accords de contribution conclus avec des bailleurs de fonds, la direction entend conserver le niveau des engagements en cours financés par le crédit parlementaire relativement stable. Le léger fléchissement observé en 2019 (voir la figure 7) est directement lié au dépassement des charges afférentes aux projets observé au 31 mars 2019. Quant à l'augmentation de 2021-2022, elle est attribuable à l'augmentation prévue des affectations de programme financées par des crédits parlementaires récurrents qui sont déterminés par les changements prévus dans les produits et les charges. Le Centre suit de près le niveau des engagements en cours financés par le crédit parlementaire afin de s'assurer qu'il est compatible avec le niveau de la partie récurrente du crédit parlementaire annuel.

FIGURE 7 : ENGAGEMENTS EN COURS À L'ÉGARD DE PROJETS DE RECHERCHE

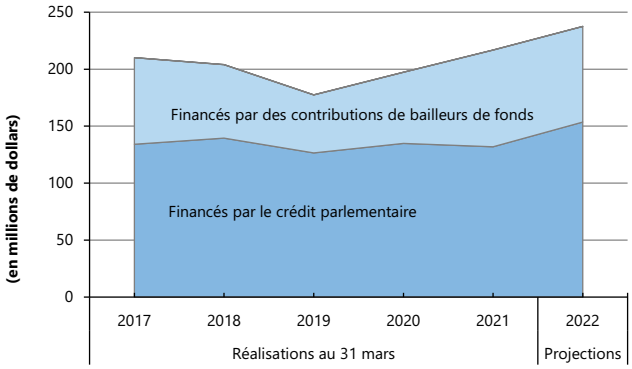

TABLEAU 5 : RÉCAPITULATIF HISTORIQUE

	Réalisations				
(en milliers de dollars)	**2020–2021**	**2019–2020**	**2018–2019**	**2017–2018**	**2016–2017**
État du résultat global					
Produits					
Partie récurrente du crédit parlementaire	143 611	141 849	136 849	136 838	136 006
Partie non récurrente du crédit parlementaire	2 042	1 058	3 517	3 114	11 468
Contributions des bailleurs de fonds	56 897	51 637	54 256	61 791	64 429
Autres produits	567	1 191	1 210	1 753	2 295
	203 117	195 735	195 832	203 496	214 198
Charges					
Programmation en recherche pour le développement					
Projets de recherche financés par le crédit parlementaire	98 433	88 661	99 084	88 783	88 262
Projets de recherche financés par des contributions de bailleurs de fonds	47 095	41 688	42 976	50 433	53 319
Renforcement des capacités de recherche	40 248	43 322	45 756	46 653	44 478
Programmation en recherche pour le développement	185 776	173 671	187 816	185 869	186 059
Services généraux et administratifs	18 971	18 302	17 828	19 837	19 811
	204 747	191 973	205 644	205 706	205 870
Résultats d'exploitation nets	(1 630)	3 762	(9 812)	(2 210)	8 328
Autres informations financières					
Affectations de programme					
Programmation en recherche pour le développement					
Financée par la partie récurrente du crédit parlementaire	100 386	99 431	97 064	101 433	93 140
Financée par des contributions de bailleurs de fonds	66 992	66 945	49 186	45 519	27 582
Engagements en cours					
Financés par le crédit parlementaire	131 899	134 835	126 500	139 555	134 161
Financés par des contributions de bailleurs de fonds	84 917	62 564	50 888	64 361	75 929
État de la situation financière					
Actifs					
Trésorerie	77 262	82 380	71 231	78 782	70 884
Placements courants	-	-	-	-	3 958
Créances et frais payés d'avance	6 964	4 087	3 196	2 620	7 766
Immobilisations corporelles	2 182	3 404	4 517	5 552	6 630
Immobilisations incorporelles	151	834	1 493	2 439	3 379
Actifs au titre du droit d'utilisation	6 791	9 893	-	-	-
Passifs					
Créditeurs et charges à payer	16 729	16 415	21 295	21 545	18 315
Obligations locatives – courantes	2 998	2 963	-	-	-
Obligations locatives – non courantes	4 160	7 157	-	-	-
Produits reportés courants	45 995	47 156	35 890	34 383	33 087
Produits reportés non courants	5 992	7 773	7 455	7 815	12 733
Avantages du personnel	1 199	1 227	1 652	1 693	2 315
Capitaux propres					
Non affectés	-	-	-	5 937	8 793
Affectés	1 291	1 275	1 264	1 255	1 225
Nets investis en immobilisations	2 333	4 238	6 010	7 991	10 009
Réservés	12 653	12 394	6 871	8 774	6 140

Perspectives

Le Centre en sera à la deuxième année de la Stratégie 2030 au cours de l'exercice 2021-2022. Le CRDI procède à une planification financière prospective en utilisant des hypothèses prudentes tant pour les produits que pour les charges, tout en s'efforçant de maximiser le financement des projets financés à même le crédit parlementaire. La direction continuera de mettre l'accent sur l'affectation de charges opérationnelles afin de satisfaire aux besoins organisationnels prévus en vertu de la Stratégie 2030 tout en garantissant une utilisation efficace des ressources financières pour qu'elles aient des retombées et qu'elles créent de la valeur ajoutée. Le budget de 2021-2022 tient également compte des répercussions de la poursuite des activités dans un contexte de pandémie de COVID-19.

Le tableau 6 présente les perspectives financières et donne un aperçu des prévisions concernant les produits, les charges, les affectations et les capitaux propres pour l'exercice 2021-2022.

TABLEAU 6 : PERSPECTIVES FINANCIÈRES

(en milliers de dollars)	2020–2021 Réalisations - présentation actuelle	2020–2021 Réalisations - nouvelle présentation	2021–2022 Budget
Éléments de l'état du résultat global			
Produits			
Crédit parlementaire	145 653	145 653	148 611
Contributions des bailleurs de fonds	56 897	56 897	85 209
Autres produits	567	567	384
	203 117	**203 117**	**234 204**
Charges			
Programmation en recherche pour le développement			
Projets de recherche financés par le crédit parlementaire	98 433	98 433	101 497
Projets de recherche financés par des contributions de bailleurs de fonds	47 095	47 095	69 891
Renforcement des capacités de recherche	40 248	38 205	45 609
Services généraux et administratifs	18 971	21 014	21 976
	204 747	**204 747**	**238 973**
Résultats d'exploitation nets	**(1 630)**	**(1 630)**	**(4 769)**
Capitaux propres			
Non affectés	-	-	831
Affectés	1 291	1 291	1 275
Nets investis en immobilisations	2 333	2 333	1 942
Réservés	12 653	12 653	13 944
	16 277	**16 277**	**17 992**
Éléments de gestion de projets			
Affectations de programme financées par le crédit parlementaire	100 386	100 386	130 000
Affectations de programme financées par des contributions de bailleurs de fonds	66 992	66 992	63 765

Pour l'exercice 2021-2022, le Centre a révisé les regroupements de postes budgétaires compris dans les catégories de charges liées au renforcement des capacités de recherche et aux services généraux et administratifs. Cette nouvelle présentation est le résultat des changements apportés à l'organisation, qui ont abouti à la centralisation des services généraux des régions au siège social ainsi qu'à l'harmonisation avec la Stratégie 2030 adoptée par le Centre à la fin de 2020-2021 qui intègre l'ambition d'être adapté à ses objectifs. Les changements apportés au regroupement pour 2021-2022 sont les suivants : 1) les services des technologies de l'information et le bureau du vice-président, Stratégie, régions et politiques sont regroupés dans les services généraux et administratifs; et 2) l'administration des bureaux régionaux est incluse dans le renforcement des capacités de recherche avec les autres charges des bureaux régionaux. La première colonne, dans le tableau 6, fournit la présentation actuelle reflétant les états financiers. La deuxième colonne présente les résultats réels de 2020-2021 en utilisant la même présentation que le budget de 2021-2022. Dans la section suivante consacrée aux perspectives, les réalisations reflétant la nouvelle présentation sont comparés au budget de 2021-2022.

Perspectives d'évolution des produits

Le crédit parlementaire du Centre devrait s'élever à 148,6 millions de dollars en 2021-2022, un montant supérieur de 2,0 % par rapport à celui de 2020-2021 (voir le tableau 6). Le crédit parlementaire récurrent pour 2021-2022 comprend un montant de 5 millions de dollars supplémentaires lié à des engagements antérieurs du gouvernement du Canada en vue de renforcer la présence du CRDI en Afrique de l'Ouest et pour améliorer la programmation à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest et dans l'ensemble de la Francophonie. Le Centre ne prévoit pas recevoir de crédit non récurrent en 2021-2022.

En 2021-2022, les produits provenant de contributions de bailleurs de fonds devraient augmenter pour se chiffrer à 85,2 millions de dollars, afin de tenir compte des accords de cofinancement actuels et prévus et des jalons de projet connexes. Une part importante (78,9 %) de ce montant devrait provenir d'accords de cofinancement signés et en cours au 31 mars 2021. Dans ces accords, la majorité du financement provient des bailleurs de fonds suivants : Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation, Affaires mondiales Canada, le Foreign, Commonwealth and Development Office, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, la Fondation Bill et Melinda Gates et le Department of Health du Royaume-Uni.

En date du 31 mars 2021, le Centre avait conclu des accords de cofinancement évalués à 322,0 millions de dollars (voir la figure 8). De ce montant, 154,4 millions de dollars ont été comptabilisés comme des produits. Il reste donc un solde de 168,0 millions de dollars, qui représentera les produits provenant des contributions des bailleurs de fonds pour les trois à cinq prochaines années. La signature de nouveaux accords de cofinancement à l'avenir permettra de reconstituer cette future source de revenus. Les activités de collaboration avec les bailleurs de fonds du Centre au cours de l'exercice 2021-2022 se concentreront sur le renouvellement et l'expansion des partenariats de cofinancement avec les partenaires bailleurs de fonds actuels afin de soutenir la programmation dans le cadre de la Stratégie 2030.

FIGURE 8 : ÉTAT DES ACCORDS DE CONTRIBUTION AVEC DES BAILLEURS DE FONDS (AU 31 MARS 2021)

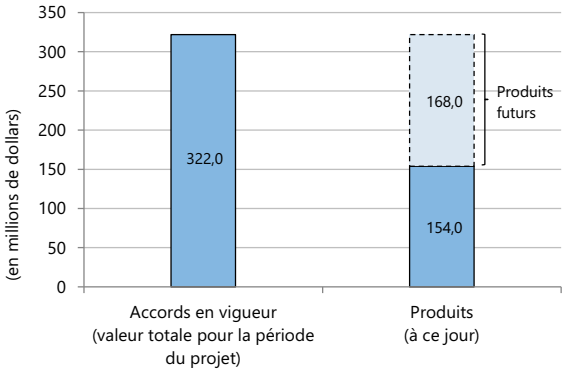

Le Centre ne prévoit pas apporter de changements significatifs dans les budgets des produits de 2021-2022 en raison de la COVID-19. Le crédit parlementaire du Centre devrait être maintenu à son montant initial approuvé. Le CRDI suivra avec diligence l'évolution de la situation et évaluera et atténuera, dans la mesure du possible, les répercussions sur les crédits parlementaires et les contributions des bailleurs de fonds.

Perspectives d'évolution des charges

Le budget de 2021-2022 tient également compte des répercussions de la poursuite des activités dans un contexte de pandémie de COVID-19 sur les charges d'exploitation et de recherche. Des répercussions sont principalement prévues dans le domaine des déplacements, où les restrictions continueront à s'appliquer pendant une partie de l'exercice financier et où les activités de déplacements ne pourront pas revenir au niveau qui prévalait avant la pandémie. Le Centre prendra des décisions de programmation conformes à la Stratégie 2030, ainsi qu'à l'appui de la politique étrangère et des objectifs de développement du Canada. Le total budgétisé des charges devrait augmenter de 16,7 % pour se chiffrer à 239,0 millions de dollars (par rapport aux réalisations de 204,7 millions de dollars enregistrées en 2020-2021; voir le tableau 6).

Les charges liées aux projets de recherche sont budgétisées à hauteur de 171,4 millions de dollars (25,9 millions de dollars de plus qu'en 2020-2021). On prévoit que les charges liées aux projets de recherche financés par le Parlement augmenteront de 3,0 millions de dollars, car le Centre reçoit des fonds supplémentaires pour soutenir la programmation en Afrique de l'Ouest. Les charges liées aux projets de recherche financés par des bailleurs de fonds augmenteront considérablement (48,4 %), passant de 47,1 millions de dollars à 69,9 millions de dollars en 2021-2022, en raison de l'augmentation des activités de programme associées à de nouveaux programmes d'envergures financés par des bailleurs de fonds, comme le Programme Partage de connaissances et d'innovations du Partenariat mondial pour l'éducation.

La direction continue à évaluer régulièrement, à surveiller et à atténuer, dans la mesure du possible, les effets de la pandémie sur les bénéficiaires de subventions et l'influence qui en résulte sur les charges de recherche. Le Centre prévoit que les dépenses relatives aux nouveaux projets seront légèrement inférieures aux tendances passées et, ainsi, qu'elles contrebalanceront l'augmentation des dépenses enregistrée en 2020-2021. Il pourrait être nécessaire de prolonger de nombreux projets en raison de retards dans la recherche occasionnés par l'environnement changeant dans lequel les bénéficiaires de subventions travaillent. Compte tenu de ces changements d'hypothèses par rapport au budget 2021-2022 approuvé, la direction ajustera le budget des charges des projets de recherche au cours du premier trimestre de 2021-2022.

Les charges liées à l'amélioration des capacités de recherche sont budgétisées en hausse de 19,4 % (passant de 38,2 millions de dollars en 2020-2021 à 45,6 millions de dollars en 2021-2022; voir le tableau 6). Les charges de fonctionnement relatives aux projets financés par les contributions des bailleurs de fonds et par le crédit parlementaire augmentent en raison des activités prévues pour les nouveaux programmes d'envergures financés par les bailleurs de fonds. En outre, le budget de 2021-2022 du Centre reflète une augmentation de l'effectif afin de soutenir la Stratégie 2030, ainsi que de nouveaux grands programmes financés par des bailleurs de fonds et la reprise des activités de déplacement en cours d'année, ce qui n'était pas le cas pour le budget de 2020-2021.

On s'attend à ce que les charges afférentes aux services généraux et administratifs augmentent de 0,9 million de dollars, ou 4,6 %, en 2021-2022 (voir le tableau 6). Cette augmentation repose sur l'hypothèse que les activités de déplacement reprendront dans une certaine mesure en 2021-2022.

Le Centre a évalué les répercussions financières de la pandémie sur les charges d'exploitation, qui se traduisent par un renforcement des capacités de recherche et des services généraux et administratifs. Le Centre continuera de suivre les recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada et mènera ses activités en travaillant à distance pour assurer la continuité des activités et remplir son mandat. Pendant que le Centre mettra en œuvre son plan de reprise du travail à partir de tous les bureaux, il continuera de se concentrer sur la santé, la sécurité et la sûreté de ses employés et d'évaluer les répercussions financières au cours de l'année.

Perspectives d'évolution de la situation financière

On prévoit que le total des capitaux propres augmentera pour atteindre 18,0 millions de dollars (voir le tableau 6) à la fin de l'exercice 2021-2022, et que le niveau des capitaux propres affectés demeurera stable tout au long de l'exercice. La diminution des capitaux propres nets investis en immobilisations (0,4 million de dollars) représentera la différence entre les charges d'amortissement et les achats d'immobilisations. Cette diminution est principalement attribuable au passage d'un modèle traditionnel de licence et d'entretien à un modèle de logiciel en tant que service et à la fin imminente du bail actuel du siège, qui se terminera en octobre 2022. Les capitaux propres réservés peuvent fluctuer tout au long de l'exercice, mais augmenteront à 13,9 millions de dollars à la fin de l'exercice 2021-2022. Cette augmentation permettra de reconstituer les fonds propres réservés au niveau souhaité afin de protéger le Centre contre les fluctuations et de prévoir un montant supplémentaire de 0,5 million de dollars pour les améliorations locatives futures des locaux du siège social. Les capitaux propres non affectés devraient s'élever à 0,8 million de dollars d'ici le 31 mars 2022.

En conclusion, la direction ne prévoit pas de répercussions financières importantes sur les actifs et les passifs du Centre en raison de la pandémie. Les actifs sont composés principalement de trésoreries et d'équivalents de trésoreries, d'immobilisations corporelles, et d'actifs au titre du droit d'utilisation qui ne seront pas dévalués en raison de la COVID-19. De façon analogue, la pandémie n'aura pas d'incidence importante sur les passifs constitués de comptes créditeurs, de produits reportés et d'obligations locatives.

États financiers

Des commis vérifient les documents des personnes dans un service gouvernemental à Bangkok, en Thaïlande, où un grand nombre de personnes se sont rassemblées pour déposer une demande d'aide financière de 5 000 bahts thaïlandais (190 dollars canadiens) disponible pour les personnes dont les revenus sont limités en raison du confinement obligatoire visant à réduire la propagation du coronavirus.

PATRICK BROWN/PANOS

États financiers

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers

La direction assume la responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements financiers qui sont exposés dans le présent rapport annuel, lesquels ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs du Centre. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et, s'il y a lieu, comprennent des chiffres qui reflètent les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée dans l'ensemble du rapport annuel est conforme à celle qui figure dans les états financiers.

La direction est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des états financiers et des systèmes de comptabilité dont ils sont tirés. De plus, le Centre maintient un cadre de contrôle interne afin de fournir une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables; que les transactions sont autorisées et comptabilisées; que les actifs sont protégés; et que les passifs sont comptabilisés. Par ailleurs, la direction s'assure que les ressources sont gérées de façon économique et efficace dans la poursuite des objectifs organisationnels et que les activités sont réalisées conformément à la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* et au Règlement général du Centre.

Les responsabilités des vérificateurs internes du Centre comprennent l'examen des contrôles internes, ce qui comprend les contrôles comptables et financiers, et leur utilisation. Le vérificateur général du Canada procède, en toute indépendance, à un audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son audit comprend les sondages et autres procédés nécessaires pour lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le Comité des finances et de l'audit du Conseil des gouverneurs demeure à l'entière disposition des vérificateurs internes et externes.

Il incombe au Conseil des gouverneurs de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil bénéficie de l'aide du Comité des finances et de l'audit pour superviser et s'acquitter de sa responsabilité de surveillance financière, qui comprend l'examen des états financiers avec la direction et les vérificateurs externes avant de recommander leur approbation au Conseil. Ce comité, formé de gouverneurs indépendants, se réunit périodiquement avec la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes.

Au nom de la direction,

Jean Lebel
Président

Geneviève Leguerrier
Vice-présidente, Ressources
et chef de la direction financière

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2021

Bureau du vérificateur général du Canada

Office of the Auditor General of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Centre de recherches pour le développement international et à la ministre du Développement international

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de recherches pour le développement international (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent de l'analyse de la direction contenue dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Centre de recherches pour le développement international dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* et les règlements administratifs du Centre de recherches pour le développement international.

À notre avis, les opérations du Centre de recherches pour le développement international dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Centre de recherches pour le développement international aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Centre de recherches pour le développement international à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Marise Bédard

Marise Bédard, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2021

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)
Au 31 mars

	2021	2020
Actifs		
Courants		
Trésorerie (note 2)	77 262	82 380
Créances et charges payées d'avance (note 3)	6 964	4 087
	84 226	86 467
Non courants		
Immobilisations corporelles (note 4)	2 182	3 404
Immobilisations incorporelles (note 5)	151	834
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 6)	6 791	9 893
	93 350	**100 598**
Passifs		
Courants		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	16 729	16 415
Obligations locatives (note 9)	2 998	2 963
Produits reportés (note 8)	45 995	47 156
	65 722	66 534
Non courants		
Produits reportés (note 8)	5 992	7 773
Avantages du personnel (note 10)	1 199	1 227
Obligations locatives (note 9)	4 160	7 157
	77 073	82 691
Capitaux propres		
Affectés (note 11)	1 291	1 275
Nets investis en immobilisations (notes 4 et 5)	2 333	4 238
Réservés	12 653	12 394
	16 277	17 907
	93 350	**100 598**

Engagements (note 14)
Éventualités (note 15)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Le Conseil des gouverneurs a approuvé les présents états financiers le 23 juin 2021.

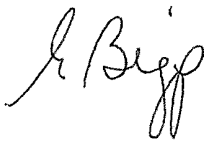

Margaret Biggs
La présidente du
Conseil des gouverneurs

Barbara Trenholm
La présidente du
Comité des finances et de l'audit

État du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)
Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars

	2021	2020
Charges		
Programmation en recherche pour le développement (note 19)		
Projets de recherche financés par le crédit parlementaire	98 433	88 661
Projets de recherche financés par les contributions de bailleurs de fonds	47 095	41 688
Renforcement des capacités de recherche	40 248	43 322
	185 776	173 671
Services généraux et administratifs (note 19)		
Services généraux	17 657	17 029
Administration des bureaux régionaux	1 314	1 273
	18 971	18 302
Total des charges	**204 747**	**191 973**
Produits		
Contributions de bailleurs de fonds (note 12)	56 897	51 637
Autres produits	567	1 191
	57 464	52 828
Coûts d'exploitation avant crédit parlementaire	(147 283)	(139 145)
Crédit parlementaire (note 12)	145 653	142 907
Résultats d'exploitation nets	**(1 630)**	**3 762**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)
Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars

	2021	2020
Capitaux propres non affectés		
Au début de l'exercice	—	—
Résultats d'exploitation nets	(1 630)	3 762
Virements nets provenant ou vers d'autres catégories de capitaux propres	1 630	(3 762)
Solde à la fin de l'exercice	—	—
Capitaux propres affectés		
Au début de l'exercice	1 275	1 264
Augmentation nette	16	11
Solde à la fin de l'exercice	1 291	1 275
Capitaux propres nets investis en immobilisations		
Au début de l'exercice	4 238	6 010
Diminution nette	(1 905)	(1 772)
Solde à la fin de l'exercice	2 333	4 238
Capitaux propres réservés		
Au début de l'exercice	12 394	6 871
Virements nets provenant d'autres catégories de capitaux propres	259	5 523
Solde à la fin de l'exercice	12 653	12 394
Capitaux propres à la fin de l'exercice	**16 277**	**17 907**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)
Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars

	2021	2020
Activités d'exploitation		
Entrées provenant du crédit parlementaire	141 849	142 907
Entrées provenant de contributions de bailleurs de fonds	55 710	62 614
Entrées provenant d'autres sources	592	962
Sorties destinées à des bénéficiaires de subventions	(140 780)	(126 035)
Sorties destinées aux employés	(42 590)	(44 953)
Sorties destinées aux fournisseurs et autres	(16 490)	(20 376)
(Sorties) rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	**(1 709)**	**15 119**
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(27)	(433)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement	**(27)**	**(433)**
Activités de financement		
Paiement des obligations locatives	(2 962)	(3 048)
Intérêts payés sur les obligations locatives	(420)	(489)
Sorties de fonds liées aux activités de financement	**(3 382)**	(3 537)
(Diminution) Augmentation de la trésorerie	**(5 118)**	**11 149**
Trésorerie au début de l'exercice	**82 380**	**71 231**
Trésorerie à la fin de l'exercice	**77 262**	**82 380**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021

1. Mode de présentation des états financiers

A) Renseignements généraux

Le Centre de recherches pour le développement international (le Centre ou CRDI) est une société d'État canadienne sans capital-actions créée en 1970 comme organisme de bienfaisance enregistré par le Parlement du Canada qui a promulgué, à cette fin, la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*.

Les activités du Centre sont financées principalement au moyen d'un crédit annuel reçu du Parlement du Canada. En vertu du paragraphe 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Centre n'est pas assujetti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, exception faite des articles 89.8 à 89.92, du paragraphe 105(2) et des articles 113.1, 119, 131 à 148 et 154.01.

Le Centre a pour mission de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en œuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions.

B) Mode de présentation des états financiers

Ces états financiers ont été préparés par le Centre conformément aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) telles que publiées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Ces états financiers ont été établis en fonction du coût historique, sauf pour certains instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens (c.-à-d. la monnaie de fonctionnement du Centre). De plus, toutes les valeurs sont arrondies au millier de dollars près (000 $), sauf indication contraire.

C) Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables sont présentées dans ces états financiers dans la section appropriée de ces notes. Ces méthodes comptables ont été utilisées pour toutes les périodes présentées dans les états financiers, sauf indication contraire.

D) Jugements et estimations d'importance

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables et des normes comptables du Centre, la direction est tenue de procéder à des estimations et de formuler des jugements et des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne ressortent pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses associées sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés comme étant pertinents. Les montants réels pourraient différer des estimations. Par ailleurs, ces jugements, estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs constatés à la date des états financiers, et finalement sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. L'incertitude associée à ces hypothèses et à ces estimations, ou toute modification d'un jugement d'importance, pourrait entraîner un rajustement de la valeur divulguée des actifs et des passifs au cours d'exercices ultérieurs.

Les renseignements sur les jugements, les estimations et les hypothèses permettant de comprendre ces états financiers sont présentés dans les notes correspondantes comme suit :

- Risque de crédit (note 3 *Créances et charges payées d'avance*)
- Durée de vie utile des immobilisations (note 4 *Immobilisations corporelles*)
- Évaluation des taux d'emprunt (note 6 *Actifs au titre du droit d'utilisation*)
- Facteurs de détermination des avantages du personnel (note 10 *Avantages du personnel*)
- Provisions et passifs éventuels (note 15 *Éventualités*)
- Risques associés aux instruments financiers (note 17 *Instruments financiers et risques associés*)

Les jugements, estimations et hypothèses sont régulièrement révisés. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et les périodes futures si la révision touche la période visée ainsi que les périodes futures.

E) Fiscalité

Le Centre est exonéré d'impôt, en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

F) Pandémie de la COVID-19

Le Centre a poursuivi ses activités sans perturbations ni modifications majeures tout au long de la pandémie de la COVID-19. Les opérations du centre ont été touchées par la déclaration d'une pandémie mondiale liée à la COVID-19 de l'Organisation mondiale de la santé dans la mesure où toutes les opérations sont devenues virtuelles dans tous les lieux, les employés travaillant à distance pour respecter les directives de la santé publique. Les principales répercussions opérationnelles de la pandémie sont une diminution des déplacements en raison des restrictions imposées à cet égard, les charges liées aux projets de recherche financés par le crédit parlementaire ont augmenté en raison de la durée plus courte des nouveaux projets et de la nature des activités de recherche à mener ainsi que les charges liées aux projets de recherche financés par les bailleurs de fonds ont été inférieures à ce qui avait été prévu au début de l'année en raison des retards dans certaines activités de recherche dus à l'évolution de l'environnement dans lequel évoluent les bénéficiaires de subventions. Selon le CRDI, l'incidence sur les états financiers est négligeable et n'a pas nui à la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

- Les hypothèses du Centre en ce qui concerne les incidences futures de la pandémie de la COVID-19 ont été comptabilisées dans l'évaluation du risque de crédit et de la dépréciation des éléments d'actif et de passif. Aucun rajustement n'a été nécessaire.
- La principale source de financement du Centre, le crédit parlementaire, n'est pas touchée.
- Les répercussions sur les ententes et les produits provenant des bailleurs de fonds sont minimes.
- Le Centre n'a pas demandé de subventions relatives aux salaires ou aux loyers au gouvernement du Canada.

Le Centre continue de surveiller les risques et les incidences en cours de la pandémie de la COVID-19 sur ses activités et ses programmes.

G) Application de nouvelles normes comptables

I. Nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont entrées en vigueur en 2020

Modification de la norme IFRS 16 sur les *Contrats de location* : à compter du 1er juin 2020, la modification de la norme IFRS 16 permet aux locataires, à titre de méthode pratique, de comptabiliser un changement dans les paiements de loyers découlant d'un allègement accordé en raison de la COVID-19 comme si ce changement ne constituait pas une modification du contrat de location. Une application anticipée est permise. Le Centre a connu une exemption liée au loyer sous la forme d'une réduction de loyer à partir de mai 2020 en raison de commandes liées à la COVID-19 en Uruguay. Le loyer a été réduit de 25 %, et aucun autre remboursement n'est exigé. Aucune autre modification n'a été apportée au contrat de location. Le Centre a appliqué la méthode pratique dans la période à laquelle l'incidence était considérée comme étant négligeable.

II. Normes, modifications et interprétations non encore en vigueur

Modifications de la norme comptable internationale IAS 1 *Présentation des états financiers* : en janvier 2020, le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) a publié des modifications à la norme IAS 1 afin de clarifier les exigences relatives au classement des passifs comme étant à court terme ou à long terme. Les modifications précisent que les conditions déjà en place à la fin de la période visée par le rapport sont celles qui seront employées pour déterminer s'il existe un droit de reporter le règlement d'un passif. Les modifications doivent être appliquées de manière rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est permise. Le Centre a déterminé que les modifications n'auront aucune incidence importante sur son état financier.

Des modifications ont également été apportées à la norme IAS 16 *Immobilisations corporelles* et à la norme IAS 37 *Provisions pour passif éventuel et actif éventuel*, qui ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. On ne s'attend à ce que ces modifications, qui entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022, aient une incidence importante sur le Centre.

2. Trésorerie

Méthode comptable

La trésorerie comprend les fonds déposés dans les institutions financières et la petite caisse nominale dans les bureaux régionaux. Elle est comptabilisée à la juste valeur et son rendement est activement surveillé. De plus, la trésorerie qui n'est pas immédiatement nécessaire pour le fonds de roulement peut être investie conformément à la politique d'investissement du Centre.

3. Créances et charges payées d'avance

Méthode comptable

Les créances et les charges payées d'avance sont enregistrées dans le cours normal des activités. Les créances sont payables dès l'émission, et leur valeur comptable est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance brève de ces instruments.

Jugements et estimations comptables

La direction estime qu'elles ne présentent aucun risque de crédit notable. Le Centre n'a relevé aucune créance en souffrance ou ayant subi une perte de valeur au 31 mars 2021 (aucune au 31 mars 2020).

Renseignements complémentaires

	31 mars 2021	31 mars 2020
Créances		
Crédit parlementaire	3 804	—
Contributions de bailleurs de fonds	—	1 754
Autres	1 719	1 604
	5 523	3 358
Charges payées d'avance	1 441	729
Total des créances et des charges payées d'avance	**6 964**	**4 087**

4. Immobilisations corporelles

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation, ainsi que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site où elle se trouve. Toutes les dépenses d'entretien sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile dès que les actifs peuvent être utilisés par le Centre et sont comptabilisées de façon linéaire. La durée de vie utile prévue de chaque catégorie d'immobilisation corporelle est la suivante :

Catégorie d'immobilisation corporelle	Durée de vie utile
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Véhicules	De 3 à 7 ans
Systèmes de communication	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie de l'immobilisation, selon la première éventualité

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée au moment de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession.

Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle) est inclus dans l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel elle est décomptabilisée. La valeur résiduelle, la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à la fin de chaque exercice et sont rajustées de manière prospective, s'il y a lieu.

Le Centre évalue les immobilisations corporelles chaque année afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur d'une immobilisation ou d'un groupe d'immobilisations. Tout rajustement de la valeur comptable d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans l'état du résultat global.

Jugements et estimations comptables

Voici les principales sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la fin de la période de rapport qui présentent un risque important de rajustement notable des états financiers au cours des 12 prochains mois :

- La durée de vie utile est évaluée chaque année et est fondée sur les meilleures estimations de la direction quant à la période de service fournie par les actifs.
- Les modifications des estimations de la durée de vie utile toucheraient les charges d'amortissement futures et la valeur comptable future des actifs.

Renseignements complémentaires

	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Véhicules	Systèmes de communication	Améliorations locatives	Total
Coût						
au 31 mars 2020	1 936	796	210	671	11 266	14 879
Acquisitions	27	—	—	—	—	27
Cessions	—	—	—	—	—	—
au 31 mars 2021	1 963	796	210	671	11 266	14 906
Amortissement cumulé						
au 31 mars 2020	(1 339)	(736)	(124)	(559)	(8 717)	(11 475)
Amortissement pour l'exercice	(186)	(41)	(14)	(68)	(940)	(1 249)
Cessions	—	—	—	—	—	—
au 31 mars 2021	(1 525)	(777)	(138)	(627)	(9 657)	(12 724)
Valeur comptable nette						
au 31 mars 2020	597	60	86	112	2 549	3 404
au 31 mars 2021	**438**	**19**	**72**	**44**	**1 609**	**2 182**

Au 31 mars 2021, aucune immobilisation corporelle du Centre n'avait subi de perte de valeur.

5. Immobilisations incorporelles

Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles du Centre comprennent les logiciels qui ne font partie intégrante d'aucun matériel informatique. Les logiciels sont d'abord comptabilisés au coût, ce qui comprend le coût du matériel et tous les autres coûts directement attribuables au fait d'amener les logiciels en question à l'état de fonctionnement nécessaire pour l'utilisation prévue. Après cette comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût après déduction de tout amortissement cumulé et de tout cumul de pertes de valeur. La période et la méthode d'amortissement des immobilisations incorporelles font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de l'exercice. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations. La durée de vie utile prévue de cette catégorie d'immobilisation est de trois à cinq ans.

La charge d'amortissement est comptabilisée dans l'état du résultat global. Le Centre évalue les immobilisations incorporelles chaque année afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur d'une immobilisation ou d'un groupe d'immobilisations incorporelles. Tout rajustement de la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle est comptabilisé dans l'état du résultat global.

Renseignements complémentaires

	Logiciels
Coût	
au 31 mars 2020	12 695
Acquisitions	—
Cessions	(1 286)
au 31 mars 2021	11 409
Amortissement cumulé	
au 31 mars 2020	(11 861)
Amortissement pour l'exercice	(451)
Cessions	1 054
au 31 mars 2021	(11 258)
Valeur comptable nette	
au 31 mars 2020	834
au 31 mars 2021	**151**

Au 31 mars 2021, aucune immobilisation incorporelle du Centre n'avait subi de perte de valeur.

6. Actifs au titre du droit d'utilisation

Méthode comptable

Le Centre loue des locaux à bureaux dans six pays dans le cours normal de ses activités. La durée moyenne de base des baux de locaux à bureaux est de 5 ans. Lors de l'entrée en vigueur d'un contrat, le Centre évalue si le contrat est ou contient un contrat de location qui confère le droit d'utiliser un actif pendant un certain temps en échange de contreparties. Le Centre reconnaît un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en ce qui concerne tous les contrats de location dans lesquels il est locataire, à l'exception des contrats de location de faible valeur, par exemple ceux qui concernent de l'équipement de technologie de l'information, ou les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à douze mois. Le Centre applique l'exemption de comptabilisation pour ces contrats de location et les paiements de ceux-ci sont comptabilisés en tant que charges de services généraux et administratifs relatives au mobilier de bureau, à l'équipement et à l'entretien dans l'état du résultat global de façon linéaire jusqu'à l'échéance du contrat de location (voir la note 19). Le Centre utilise une méthode pratique indiquée dans la norme pour ne pas séparer les éléments non locatifs des éléments locatifs.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût, ce qui comprend le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative, tous les paiements de location versés au moment de la date d'entrée en vigueur du contrat de location, ou préalablement, après déduction des incitatifs à la location reçus, tous les coûts directs initiaux engagés, et une estimation des coûts de démantèlement pour restaurer l'actif sous-jacent.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance du contrat de location. La durée du contrat de location comprend les périodes couvertes par une option de prolongation du contrat si le Centre est raisonnablement certain d'exercer cette dernière. À la fin de chaque période de rapport, une évaluation est effectuée pour déterminer s'il existe des indications que les actifs au titre du droit d'utilisation pourraient avoir subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif au titre du droit d'utilisation est estimée et une charge de dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation dépasse sa valeur recouvrable.

Jugements et estimations comptables

Les taux d'emprunt marginaux qui sont appliqués aux obligations locatives varient selon l'environnement économique dans lequel le contrat de location a été conclu, le taux sans risque propre au pays et la durée du contrat de location. Le taux d'emprunt marginal représente le taux applicable si le Centre avait emprunté des fonds sur une durée semblable, pour un actif semblable, dans un environnement économique semblable. Le taux est calculé à l'aide de divers intrants, car le Centre n'effectue aucun emprunt.

Renseignements complémentaires

Le Centre a calculé les obligations locatives en utilisant le taux d'emprunt marginal compris entre 2,7 % et 13,5 %. Le taux moyen pondéré au 31 mars 2021 est de 5,34 % (4,68 % au 31 mars 2020).

	31 mars 2021	31 mars 2020
Coût		
Contrats de location au début de l'exercice	13 168	12 472
Acquisitions	—	696
	13 168	13 168
Amortissement cumulé		
Au début de l'exercice	(3 275)	—
Amortissement pour l'exercice	(3 102)	(3 275)
	(6 377)	(3 275)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	**6 791**	**9 893**

Le Centre a dépensé une somme de 5 $ pour des contrats de location touchant des actifs de faible valeur à l'égard desquels l'exemption de comptabilisation a été appliquée.

Au cours de l'exercice, le Centre a signé trois contrats de location, deux pour ses bureaux en Inde et un pour les bureaux à Ottawa.

Le premier bail en Inde a commencé le 1er juin 2020 pour une durée de onze mois, donc l'exemption de reconnaissance pour les baux à court terme a été appliquée. La valeur totale de ce bail est de 219 $, et le Centre a dépensé 196 $ en frais liés à ce bail à court terme. Le deuxième bail pour l'Inde a commencé le 1er mai 2021 pour une durée de onze mois, donc l'exemption de reconnaissance pour les baux à court terme a été appliquée. La valeur totale de ce bail est de 206 $. Aucune dépense n'a été engagée pour ce bail au cours de l'exercice.

Le bail à Ottawa entrera en vigueur le 1er novembre 2022, ce qui coïncide avec la fin du bail actuel à Ottawa. Les sorties de fonds futures dans le cadre de ce bail de 15 ans s'élèvent à 24,6 millions de dollars. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative correspondante seront établis au début du bail. Les charges d'exploitation estimées qui sont liées à ce bail sont comprises dans les engagements (voir la note 14).

7. Créditeurs et charges à payer

Méthode comptable

Les créditeurs et les charges à payer sont enregistrés dans le cours normal des activités. Ils sont classés à titre de passifs courants si le paiement est exigible dans un délai d'un an ou moins. Les créditeurs et les charges à payer sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti.

Renseignements complémentaires

Les créditeurs et les charges à payer du Centre comprennent principalement les montants impayés pour les achats liés aux activités corporatives, les subventions à verser en vertu d'accords et les charges à payer pour les heures supplémentaires et les congés annuels payés des employés. Les valeurs comptables indiquées ci-dessous avoisinent leur juste valeur en raison de leur échéance brève.

	31 mars 2021	31 mars 2020
Subventions à verser et régularisations	7 163	7 749
Engagements liés au commerce	4 771	4 514
Charges salariales	4 416	3 748
Prestation de départ (note 10)	53	48
Autres	326	356
	16 729	**16 415**

8. Produits reportés

Les produits reportés comprennent la portion non dépensée des fonds reçus ou à recevoir au titre des activités financées par des contributions de bailleurs de fonds.

Renseignements complémentaires

	31 mars 2021	31 mars 2020
Contributions de bailleurs de fonds au financement de projets de recherche pour le développement		
Courantes	45 995	47 156
Non courantes	5 992	7 773
	51 987	**54 929**

Du montant total reporté relativement aux contributions de bailleurs de fonds, une somme de 10 683 $ (17 193 $ au 31 mars 2020) vient d'Affaires mondiales Canada. De cette somme, 10 683 $ (15 498 $ au 31 mars 2020) ont été reçus, et 0 $ (1 695 $ au 31 mars 2020) est à recevoir à la fin de l'exercice.

9. Obligations locatives

Méthode comptable

Les obligations locatives comprennent les sommes dues pour des actifs au titre du droit d'utilisation. À la date d'entrée en vigueur, l'obligation locative est comptabilisée à la valeur actuelle des futurs paiements de location fixes. Après la date d'entrée en vigueur du contrat, le passif sera réévalué en actualisant les paiements de location révisés à l'aide d'un taux d'actualisation révisé, si la durée du contrat de location change. Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal théorique du Centre.

	31 mars 2021	31 mars 2020
Au début de l'exercice	10 120	12 472
Acquisitions	—	696
Frais d'intérêts	420	489
Paiements de location	(3 382)	(3 537)
	7 158	**10 120**
Obligations locatives incluses dans l'état de la situation financière		
Courantes	2 998	2 963
Non courantes (dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans)	2 637	5 349
Non courantes (dans plus de cinq ans)	1 523	1 808
	7 158	**10 120**

	31 mars 2021	31 mars 2020
Analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés		
Courant	3 328	3 382
Non courant (dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans)	3 465	6 338
Non courant (dans plus de cinq ans)	1 907	2 363
	8 700	**12 083**

10. Avantages du personnel

Méthode comptable

Prestations de retraite – siège social

La plupart des employés du Centre adhèrent au régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées créé en vertu d'une loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Centre versent tous

deux des cotisations pour couvrir le coût actuel du Régime. Conformément à la loi en vigueur, le Centre n'a aucune obligation, légale ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de services antérieurs ou d'insuffisances de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges de l'exercice au cours duquel les employés fournissent des services et représentent l'ensemble des obligations du Centre en matière de prestations de retraite.

Prestations de retraite – bureaux régionaux
Le Centre participe à certains régimes à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite et d'autres avantages aux employés qui y sont admissibles. Les cotisations versées par le Centre à titre d'employeur représentent le coût complet. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés à ces régimes. Les cotisations du Centre sont passées en charges durant l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble des obligations du Centre.

Indemnités de départ
Avant juin 2012, le Centre versait à certains employés des indemnités de départ quand il y avait départ volontaire. Ces indemnités étaient fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Certains employés ont choisi d'attendre de quitter le Centre (démission ou départ à la retraite) pour toucher la prestation accumulée.

Par ailleurs, la direction détermine l'obligation restante au titre de la prestation constituée au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée chaque année. La plus récente évaluation actuarielle a été réalisée pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021.

Congés de maladie
Les employés ont droit chaque année à un certain nombre de jours de congé de maladie payés. Les jours de congé de maladie non utilisés peuvent être accumulés indéfiniment, mais il s'agit d'un avantage sans droit acquis en ce sens qu'ils ne peuvent être remboursés en espèces ni utilisés comme jours de vacances. La direction détermine l'obligation au titre des congés de maladie au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée chaque année. La plus récente évaluation actuarielle a été réalisée pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021. Le Centre inclut les congés à ce titre dans le passif à court terme.

Jugements et estimations comptables

Les obligations au titre des prestations à verser aux employés qui devront être réglées dans le futur nécessitent des hypothèses pour établir les obligations au titre des prestations. La comptabilité des prestations définies vise à refléter la constatation des coûts des prestations sur la période de service approximative de l'employé, ou lorsqu'un événement donnant lieu au droit aux prestations se produit selon les dispositions du régime. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par le Centre pour évaluer l'obligation au titre des prestations et les coûts des prestations sont le taux d'actualisation, les tables de mortalité et le taux d'inflation, ce qui influe sur les taux de croissance de la rémunération à long terme. Chaque année, le Centre consulte des actuaires externes au sujet de ces hypothèses. Les changements dans ces hypothèses ont une incidence sur l'obligation au titre des prestations définies.

Renseignements complémentaires

Prestations de retraite – siège social
Le président du Conseil du Trésor du Canada fixe les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple des cotisations que doivent verser les employés. Le taux de cotisation général de l'employeur en vigueur à la fin de l'exercice était de 9,7 % du salaire brut (10,4 % au 31 mars 2020). Des charges totales de 2 703 $ (2 792 $ au 31 mars 2020) ont été comptabilisées pour les cotisations versées pendant l'exercice.

Le gouvernement du Canada a l'obligation réglementaire de verser les prestations du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux annuel de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le nombre d'années. La valeur du service ouvrant droit à pension est calculée comme étant la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du régime de pensions du Canada et du régime des rentes du Québec, et indexées en fonction de l'inflation.

Prestations de retraite – bureaux régionaux
Les cotisations du Centre à l'ensemble des bureaux régionaux s'élevaient à 451 $ pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021 (450 $ au 31 mars 2020).

Indemnités de départ
Ce régime n'est pas capitalisé; il n'y a donc aucun actif inscrit à ce titre, ce qui fait qu'il présente un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les prestations seront payées à même les liquidités et les crédits parlementaires reçus pour les exercices futurs.

	31 mars 2021	31 mars 2020
Obligation au titre des prestations constituées – à la fin de l'exercice précédent	1 275	1 696
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7	34
Charge d'intérêts	42	44
Indemnités versées au cours de l'exercice	(309)	(507)
Perte actuarielle	237	8
Obligation au titre des prestations constituées – à la fin de l'exercice	**1 252**	**1 275**

	31 mars 2021	31 mars 2020
Obligation courante	53	48
Obligation non courante	1 199	1 227
	1 252	**1 275**

Congés de maladie
La prestation de congé de maladie du Centre qui est incluse dans les passifs à court terme au 31 mars 2021 est de 673 $ (603 $ au 31 mars 2020).

11. Gestion des capitaux propres

Les soldes de capitaux propres du Centre comprennent des capitaux propres affectés et non affectés, des capitaux propres nets investis en immobilisations, et des capitaux propres réservés. Le Centre a mis en place une politique de gestion des capitaux propres afin de s'assurer qu'il est adéquatement financé, et que la participation est déterminée, évaluée et gérée.

En matière de gestion des capitaux propres, le Centre cherche à conserver des fonds suffisants afin que sa situation financière soit bien assurée.

La gestion des capitaux propres est assujettie à la politique relative aux capitaux propres, qui a reçu l'aval du Conseil des gouverneurs et en vertu de laquelle le Centre affecte une partie des capitaux propres au financement d'activités de programmation et d'exploitation spéciales ou d'envergure prévues pour de futurs exercices financiers. Par ailleurs, la direction met de côté une partie des capitaux propres pour constituer une réserve aux fins de la planification financière. Cette réserve vise à absorber les répercussions de toute fluctuation marquée des dépenses au titre de la programmation en recherche pour le développement. Enfin, le Centre n'est assujetti à aucune exigence extérieure relative à ses capitaux propres.

Renseignements complémentaires

Capitaux propres affectés
Les capitaux propres affectés destinés à des programmes spéciaux ou importants et à des initiatives opérationnelles diminuent à mesure que les fonds sont utilisés pour ces programmes et initiatives. En 2011-2012, 1,1 million de dollars ont été mis de côté au titre des capitaux propres dans un fonds de dotation légué au Centre en vue de l'octroi, chaque année et à perpétuité, de la bourse John G. Bene en foresterie communautaire. En 2016-2017, on a ajouté 0,1 million de dollars aux capitaux propres affectés pour les fonds reçus pour la bourse *David et Ruth Hopper et Ramesh et Pilar Bhatia du Canada*. Ce fond sert à soutenir les jeunes chercheurs en début de carrière, en particulier les femmes du Canada, de l'Inde et des Philippines, au moyen de bourses de recherche, de bourses d'études ou de stages.

Capitaux propres nets investis en immobilisations
Il s'agit des investissements nets du Centre dans des immobilisations qui seront amortis sur des périodes comptables à venir (voir les notes 4 et 5).

Capitaux propres réservés
Les objectifs des capitaux propres réservés sont de protéger la position financière du Centre en s'assurant qu'un solde raisonnable de fonds est réservés par la direction pour absorber les fluctuations touchant le décaissement des engagements pluriannuels en cours au titre des programmes de recherche et pour financer de futures acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les investissements ou initiatives à venir.

12. Produits

Méthode comptable

Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est constaté à titre de produits de l'exercice pour lequel il est approuvé par le Parlement. Le Centre ne reçoit aucun crédit parlementaire dont la condition principale est qu'il doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des immobilisations corporelles. Il n'y a pas de conditions ni d'éventualités en vertu desquelles le Centre pourrait être tenu de rembourser un crédit parlementaire. La *Loi sur le CRDI* confère au Conseil des gouverneurs le pouvoir d'affecter tous les fonds octroyés au Centre.

Contributions de bailleurs de fonds

Le Centre conclut des accords de financement conjoint (de contribution) avec différents bailleurs de fonds pour compléter son financement de la recherche pour le développement en approfondissant et en élargissant la portée de ses programmes, en augmentant ses ressources pour les projets et les programmes de recherche sur le développement, et en mettant l'innovation à l'échelle. Le Centre gère les contributions des bailleurs de fonds ainsi que sa propre contribution, laquelle est financée par le crédit parlementaire. Les sommes reçues ou à recevoir en vertu d'accords de contribution conclus avec des bailleurs de fonds sont inscrites à titre de produits reportés jusqu'à ce que le Centre remplisse les conditions associées aux accords. Ces produits reportés sont constatés systématiquement à titre de produits dans l'exercice où les charges sont engagées aux fins pour lesquels ils ont été reçus.

Renseignements complémentaires

Les produits et les charges comptabilisés à ce titre se répartissent de la manière suivante entre les différents bailleurs de fonds.

	31 mars 2021	31 mars 2020
Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE)	17 460	5 351
Affaires mondiales Canada (AMC)	13 325	14 560
Fondation Bill et Melinda Gates	5 539	6 284
Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI)	4 817	686
Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO)*	3 931	5 185
The Secretary of State for Health and Social Care (DHSC)**	3 655	6 976
Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas	2 564	1 923
Australian Centre for International Agricultural Research	2 094	3 002
Fondation William et Flora Hewlett	1 036	4 440
Agence norvégienne de coopération au développement	—	365
Autres organismes bailleurs de fonds	2 476	2 865
	56 897	**51 637**

* *anciennement appelé Department for International Development (UK Aid)*

** *anciennement connu sous le nom de United Kingdom Department of Health du Royaume-Uni*

Le Centre recouvre les coûts engagés pour l'administration des contributions de bailleurs de fonds. Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021, les sommes recouvrées s'établissaient à 4 891 $ (4 630 $ au 31 mars 2020), dont 1 183 $ (1 290 $ au 31 mars 2020) provenaient d'AMC.

13. Versements de subvention

Méthode comptable

Tous les versements de subvention à des institutions qui mènent des projets de recherche approuvés par le Centre sont tributaires de l'attribution de financement par le Parlement et de l'obtention de contributions de bailleurs de fonds. Ils sont inscrits à titre de charges, sous Projets de recherche financés par le crédit parlementaire ou Projets de recherche financés par les contributions de bailleurs de fonds, pour l'exercice durant lequel ils deviennent exigibles en vertu des conditions des accords conclus. Les remboursements afférents à des versements de subvention effectués antérieurement sont comptabilisés en réduction des charges de l'exercice courant ou en tant qu'autres produits dans les cas où le compte de la subvention a été fermé.

14. Engagements

Projets de recherche

Le Centre s'est engagé à effectuer des versements de subvention pouvant atteindre 216,8 millions de dollars (197,4 millions de dollars au 31 mars 2020) au cours des cinq prochains exercices, dans la mesure où le Parlement et les bailleurs de fonds lui octroient les sommes nécessaires et où les bénéficiaires respectent les conditions des accords de subvention. De cette somme, 131,9 millions de dollars (134,8 millions de dollars au 31 mars 2020) devraient provenir de crédits parlementaires futurs et le solde de 84,9 millions de dollars (62,6 millions de dollars au 31 mars 2020) devant être obtenu en vertu d'accords de contribution conclus avec des bailleurs de fonds.

	31 mars 2021	31 mars 2020
D'ici un an	106 847	83 984
Dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	109 969	113 309
Dans plus de cinq ans	—	106
Total des paiements à effectuer	**216 816**	**197 399**

Autres

Le Centre est tenu de respecter divers accords relatifs à des produits et services au Canada et à l'étranger. Les accords expirent à des dates différentes, et le dernier prend fin en 2037. Les paiements à effectuer en vertu de ces engagements sont les suivants :

	31 mars 2021	31 mars 2020
D'ici un an	9 985	8 170
Dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	8 565	6 172
Dans plus de cinq ans	19 464	10
Total des paiements à effectuer	**38 014**	**14 352**

Après la signature d'un nouveau bail pour des bureaux à Ottawa (se reporter à la note 6), les engagements au 31 mars 2021 comprennent des coûts d'exploitation estimés à 25,2 millions de dollars jusqu'en 2037.

15. Éventualités

De temps à autre, le Centre peut être visé par des procédures judiciaires, des réclamations et des litiges qui surviennent dans le cours normal des activités. En se fondant sur des avis juridiques, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de ces recours ait des répercussions importantes sur l'état de la situation financière ni sur l'état du résultat global.

Au 31 mars 2021, il y avait une réclamation en cours totalisant 1,1 million de dollars pour laquelle des provisions ont été enregistrées au passif (1,1 million de dollars au 31 mars 2020).

16. Transactions avec des parties liées

Méthode comptable

Le gouvernement du Canada est l'entité mère du Centre et exerce un contrôle sur ce dernier; par conséquent, en vertu du principe de propriété commune, le Centre est lié à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il procède à des transactions avec d'autres entités du gouvernement du Canada selon les conditions qui s'appliquent aux transactions avec des parties non liées. Toutes les transactions sont comptabilisées au montant de l'échange, que l'on estime avoisiner la juste valeur.

Il est fait mention des transactions avec des parties liées aux notes 8 et 12 afférentes aux présents états financiers.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil des gouverneurs, le président du Centre et les vice-présidents. La rémunération versée ou due aux principaux dirigeants au cours de l'exercice est résumée dans le tableau suivant.

	31 mars 2021	31 mars 2020
Salaires et avantages sociaux à court terme	1 460	1 573
Indemnités de cessation d'emploi et avantages postérieurs à l'emploi	164	609
	1 624	**2 182**

17. Instruments financiers et risques associés

Méthode comptable

Les instruments financiers du Centre comprennent la trésorerie, les créances, et les créditeurs, ainsi que les charges à payer enregistrés dans le cours normal de ses activités. Ils sont d'abord comptabilisés à la juste valeur, qui est habituellement considérée comme équivalant au prix de transaction (contrepartie versée). Ils sont ensuite évalués en fonction de leur classification.

La classification est la suivante :

Instruments financiers	**Classification et méthode d'évaluation**
Trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
Créances	Actifs financiers au coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Passifs financiers au coût amorti

Perte de valeur des actifs financiers

Le Centre évalue les actifs financiers à la date d'établissement de chacun des rapports financiers afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs, et ce, à l'aide d'un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues. Tout rajustement de la valeur comptable d'un actif financier est comptabilisé dans l'état du résultat global. Au 31 mars 2021, aucun actif financier n'avait subi de perte de valeur.

Risques associés aux instruments financiers

Les principaux risques auxquels le Centre est exposé parce qu'il possède des instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Le Centre a recours à divers autres instruments financiers, tels que la trésorerie, les créances, les comptes créditeurs et les charges à payer, qui découlent du cours normal des activités.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations envers le Centre et l'amène à subir une perte financière. Le Centre est exposé au risque de crédit puisqu'il consent du crédit à ses bénéficiaires et à ses bailleurs de fonds dans le cours normal de ses activités. L'exposition maximale concerne les sommes ayant trait à la trésorerie et aux créances qui sont présentées dans l'état de la situation financière du Centre. Par ailleurs, la direction estime que le risque de crédit associé aux créances est minime puisque la plupart des créances sont exigibles d'entités du gouvernement du Canada. Le risque de crédit associé aux créances exigibles des bailleurs de fonds est considéré comme faible par la direction, puisque la plupart des créances sont exigibles d'entités gouvernementales canadiennes ou étrangères qui ont passé des contrats avec le Centre.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Il comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix. Le Centre est exposé à des pertes éventuelles en raison des fluctuations des taux d'intérêt et de change.

Risque de change

Par risque de change, on entend l'effet défavorable que les fluctuations des taux de change risquent d'avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier. Le Centre est exposé à un risque de change en partie en raison des coûts d'exploitation locaux de ses cinq bureaux régionaux situés à différents endroits dans le monde. En ce qui concerne les charges de ses bureaux régionaux, le Centre ne se couvre pas contre les fluctuations des taux de change et accepte les risques opérationnels et financiers associés à ces fluctuations, risques qu'il n'estime pas importants.

Le Centre conclut, avec des bailleurs de fonds non canadiens, des accords de contribution pluriannuels qui sont libellés dans d'autres devises que le dollar canadien. Sur réception, un paiement périodique d'un bailleur de fonds est converti comme il est décrit dans la note 18. Le Centre engage par ailleurs des charges et conclut des accords de subvention pluriannuels qui sont libellés en dollars canadiens. Le Centre gère le risque de change engendré par ces activités en mettant de côté une partie des fonds obtenus en vertu de l'accord de contribution pour absorber les gains et les pertes de change. L'importance des fonds ainsi mis de

côté est fonction des fluctuations annuelles réelles des devises; on n'ajoute des fonds qu'au besoin et on ne les débloque qu'au moment où l'accord tire à sa fin et qu'il n'est plus nécessaire de les mettre de côté. En ce qui concerne les produits qu'il reçoit en devises, le Centre ne se couvre pas contre les fluctuations des taux de change et accepte les risques opérationnels et financiers associés à ces fluctuations, risques qu'il n'estime pas importants.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché. La direction estime que le Centre n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque que le Centre éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à échéance. Celui-ci peut provenir de la non-concordance des flux de trésorerie ayant trait aux éléments d'actif et de passif. Par ailleurs, la fonction de trésorerie est chargée de la gestion des liquidités du Centre. Ce risque est géré en surveillant les flux de trésorerie prévus et réels et en faisant concorder les échéances des actifs financiers et des passifs financiers. Le Centre peut également disposer de placements dans des titres négociables faciles à convertir en espèces, afin de s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités pour répondre aux besoins de trésorerie prévus. Compte tenu du calendrier des encaissements et des décaissements, l'exposition du Centre au risque de liquidité est n'est pas important.

18. Conversion de devises

Méthode comptable

Les transactions libellées dans des monnaies autres que la monnaie de fonctionnement du Centre sont comptabilisées au taux en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période de rapport, les éléments monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les autres produits au cours de la période durant laquelle ils surviennent. Quant aux éléments non monétaires, ils sont mesurés au coût historique et ne sont pas réévalués. Le Centre n'a pas activement recours à des instruments de couverture pour se protéger contre les fluctuations des devises.

19. Tableau des charges

	31 mars 2021	31 mars 2020
Programmation en recherche pour le développement		
Contributions destinées aux institutions et aux particuliers	140 636	124 450
Salaires et avantages liés aux activités de base	24 632	25 155
Salaires et avantages liés aux projets cofinancés [a]	6 189	5 767
Services professionnels	5 727	4 770
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	2 203	2 325
Locaux	1 727	2 284
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 123	1 263
Charges liées aux projets cofinancés [a]	801	1 729
Déplacements	494	2 771
Intérêts sur les obligations locatives	298	347
Réunions et conférences	116	854
Autres	1 830	1 956
	185 776	**173 671**
Services généraux et administratifs		
Salaires et avantages sociaux	11 951	11 252
Services professionnels	2 354	1 429
Dépenses en logiciels	1 010	759
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	899	950
Locaux	776	886
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	577	942
Mobilier de bureau, matériel et entretien	288	609
Intérêts sur les obligations locatives	122	142
Déplacements	5	321
Autres	989	1 012
	18 971	**18 302**
Total des charges	**204 747**	**191 973**

[a] *Il s'agit des coûts directement reliés au développement des capacités de recherche dans le cadre de projets et de programmes cofinancés. Les charges totales à ce titre s'élèvent à 6 990 $ (7 496 $ au 31 mars 2020). Les charges visant les capacités de recherche correspondent à la pluralité des rôles que le CRDI joue en tant qu'organisme subventionnaire de la recherche, conseiller et courtier du savoir. Cela signifie que le CRDI est un organisme subventionnaire de la recherche et qu'il renforce les capacités des bénéficiaires tout au long du processus de recherche.*

Nous joindre

crdi.ca

Suivez-nous

Abonnez-vous au Bulletin du CRDI : crdi.ca/abonner
Bibliothèque numérique du CRDI : https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/?locale-attribute=fr
Référence de la bibliothèque : researchsupport@crdi.ca
Renseignements généraux : info@crdi.ca

Siège social
Centre de recherches pour
le développement international
C.P. 8500 Ottawa (Ontario) K1G 3H9 Canada
(adresse postale)
150, rue Kent, Ottawa (Ontario) K1P 0B2 Canada
Téléphone : 1 613 236 6163
Télécopieur : 1 613 238 7230
Courriel : info@crdi.ca

Amérique latine et Caraïbes
Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes
Juncal 1385 14e étage, 11.000 Montevideo, Uruguay
Téléphone : +598 2 915 0492
Télécopieur : +598 2 915 0881
Courriel : lacro@crdi.ca

Afrique
Bureau régional de l'Afrique orientale et australe
C.P. 62084, 00200, Nairobi, Kenya
Eaton Place, 3e étage
United Nations Crescent, Gigiri, Nairobi, Kenya
Téléphone : +254 20 271 3160/61
Télécopieur : +254 20 271 1063
Courriel : esaro@crdi.ca

Bureau régional d'Afrique centrale et de l'Ouest
C.P. 25121 CP 10700 Dakar Fann
Immeuble 2K Plaza
Route des Almadies
Dakar, Sénégal
Téléphone : +221 33 820 24 94
Courriel : waroinfo@crdi.ca

Moyen-Orient et Afrique du Nord
Bureau régional du Moyen-Orient
et de l'Afrique du Nord
C.P. 851527
Zahran Gate Complex – Bureau 302
25, rue Ismael Haqqi Abdoh,
Intersection de Queen Alia Airport
et rue Queen Zain al-Sharaf
District Al Dyar, 11185, Amman, Jordanie
Téléphone : 00962(0)6 582 8303
Courriel : mero@crdi.ca

Asie
Bureau régional de l'Asie
208 Jor Bagh, New Delhi 110003, Inde
Téléphone : +91 11 2461 9411
Télécopieur : +91 11 2462 2707
Courriel : bra@crdi.ca